

communauté  
économique  
européenne

communauté  
européenne  
de l'énergie  
atomique

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



**BULLETIN  
D'INFORMATION**

BRUXELLES

numéro

**2  
•  
3**

**1970**

B U L L E T I N  
DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

no 2-3/1970  
Avril - Septembre 1970

SECRETARIAT  
3, boulevard de l'Empereur  
Bruxelles  
Téléphone: 12.39.20



S O M M A I R E

		Page
I	- <u>INTERVIEW ACCORDEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL au directeur de "Il Sole-24 Ore" sur le rapport d'information du Comité concernant l'élargissement de la CEE</u> .....	5
II	- <u>Discours de fin de mandat de M. Mathias Berns, président sortant du Comité économique et social</u> .....	10
III	- <u>Discours des présidents des groupes du Comité</u> .....	14
	- M. Giunti, président du groupe I (employeurs)	
	- M. Brenner, président du groupe II (travailleurs)	
	- M. Aschoff, président du groupe III (intérêts divers)	
IV	- <u>Félicitations du représentant de la Commission des Communautés européennes</u> .....	18
V	- <u>86e session plénière du Comité économique et social, tenue à Bruxelles les 22 et 23 avril 1970</u> .....	19
	- Politique régionale dans la Communauté .....	21
	- Conjoncture économique de la Communauté (avis annuel).....	22
	- Services réguliers et services réguliers spécialisés effectués par autobus entre les Etats membres .....	24
	- Mayonnaise et autres sauces condimentaires émulsionnées .....	25
	- Agents conservateurs (Thiabendazole) .....	26
	- Commerce de gros du charbon .....	26
	- Recherche, création, consultation et application du domaine technique .....	27
	- Formation de l'infirmier .....	28
	- Echanges intracommunautaires d'animaux (bétail sur pied) ....	29
	- Elargissement de la Communauté .....	29
VI	- <u>Activités des Sous-Comités</u> .....	31
	- Sous-Comité "Politique économique à moyen terme" (14 avril 1970) .....	31
VII	- <u>Activités des sections spécialisées</u> .....	32
	- Section spécialisée pour les activités non salariées et les services (6 avril et 11 mai 1970) .....	32
	- Section spécialisée pour l'agriculture (16 avril et 14 mai 1970) .....	33
	- Section spécialisée pour les questions économiques (7 avril 1970) .....	34
	- Section spécialisée pour les questions sociales (21 avril 1970) .....	35
	- Section spécialisée pour les transports (29 '30 avril 1970)...	36

	Page
VIII - <u>Visites d'information du président du Comité</u> .....	39
IX - <u>Participation à des manifestations diverses</u> .....	41
X - <u>Visites d'information au Comité économique et social</u> .....	49
XI - <u>Démissions et nominations</u> .....	50
- Démission de M. E. Porena, remplacé par M. M. Nocolay .....	50
 <u>QUATRIEME EXERCICE QUADRIENNAL DU COMITE</u> (1970 - 1974) 	
XII - <u>Composition du Comité économique et social (exercice quadriennal 1970-1974)</u> .....	53
XIII - <u>Session constitutive pour le quatrième exercice quadriennal</u> ...	61
- Installation du bureau d'âge .....	61
- Allocution de M. Aschoff, doyen d'âge .....	63
- Allocution de M. Rohwedder, président du Conseil en exercice	64
- Allocution de M. Coppé, membre de la Commission .....	65
- Election du président, des vice-présidents et des membres du bureau .....	67
- Allocution de M. Kuipers, président du Comité économique et social .....	69
- Constitution des sections spécialisées et Sous-Comité .....	72
XIV - <u>88e session plénière du Comité économique et social, le 24 septembre 1970</u> .....	78
- Droit des travailleurs de demeurer .....	79
- Saccharose .....	80
- Laits de conserve .....	81
- Normes sanitaires viandes fraîches .....	82
- Police sanitaire viandes fraîches .....	82
- Compteurs de volume de gaz .....	83
<u>ANNEXE</u> : Notices biographiques du nouveau président, M. J.D. Kuipers, et des vice-présidents, MM. A. Aschoff et M. Bouladoux.....	85

## I

INTERVIEW ACCORDEE PAR  
LE SECRETAIRE GENERAL DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL  
AU DIRECTEUR DE "IL SOLE - 24 ORE" SUR LE  
RAPPORT DU COMITE RELATIF A L'ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE

Le Comité économique et social des Communautés européennes a décidé, au cours de sa dernière assemblée plénière, de publier son rapport sur le problème de l'adhésion à la Communauté du Royaume-Uni, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège.

Etant donné l'importance du sujet et la signification que peut avoir en la matière une prise de position unanime des représentants des catégories économiques et sociales de la Communauté, nous avons prié M. Jacques Genton, qui est le secrétaire général du Comité économique et social depuis 12 ans, après avoir longuement siégé au Parlement français et après avoir pris très activement part aux négociations qui ont abouti à la signature des traités de Rome, de nous fournir quelques précisions sur cette question.

Question no 1

- Q. Monsieur le Secrétaire général, est-ce la première fois que le Comité aborde les problèmes de l'élargissement de la Communauté ou a-t-il déjà eu l'occasion de prendre position sur ces problèmes ?
- R. Le Comité a eu, à diverses reprises, dans le passé, l'occasion d'aborder le problème de l'élargissement de la Communauté. Il l'a fait tout d'abord en 1963 à l'occasion de son avis sur le "Mémorandum de la Commission de la CEE sur le programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape". Dans cet avis, qui a suivi de peu la rupture des premières négociations avec la Grande-Bretagne, le Comité souhaitait que, sans attendre que les négociations aient pu être reprises et aboutir, soit recherché de part et d'autre le moyen d'harmoniser dans toute la mesure du possible par une information réciproque, les politiques de la Communauté et du Royaume-Uni et d'éviter à tout le moins que les divergences d'orientation ne s'accroissent.

Par ailleurs, il approuvait l'opinion de la Commission selon laquelle toute extension de la Communauté doit aboutir à son renforcement.

Plus récemment, en 1969, dans son avis sur l'ensemble de la situation communautaire qui lui a été demandé à l'occasion de la fin de la période transitoire, le Comité, après avoir regretté que des négociations avec les pays qui réunissent les conditions requises pour adhérer à la Communauté, n'aient pu être menées à leur terme, a souhaité qu'une solution urgente et réaliste soit trouvée à ces problèmes dans l'esprit des traités de Rome et dans le double but de mettre fin aux difficultés actuelles et de préserver l'avenir et le renforcement nécessaire de la Communauté.

Le Comité ajoutait : le devoir d'ouverture vers un ensemble économique européen plus large répond également à la raison politique. Une Communauté européenne réduite à quelques pays seulement n'aura jamais la dimension d'une entité à vocation mondiale. Il confirmait que, s'agissant de l'adhésion, il doit être admis sans équivoque que l'élargissement de la Communauté doit contribuer à son renforcement et non pas conduire à un affaiblissement de sa substance institutionnelle.

Question no 2

- Q. Considérant que, afin de donner un vigoureux élan au processus d'unification de l'Europe, la Communauté européenne doit affronter deux problèmes fondamentaux :

celui de son renforcement, sur la base des lignes directrices indiquées par la Conférence des chefs d'Etat à la Haye, et celui de son élargissement, en accueillant les pays de l'AELE qui ont présenté une demande d'adhésion, selon quels critères d'action, quelles modalités et quelles procédures est-il possible, d'après le Comité, de définir et d'adopter des solutions cohérentes et satisfaisantes, qui permettent d'atteindre ces deux objectifs ?

- R. Le rapport indique que pour permettre l'élargissement et le renforcement parallèles de la Communauté, il est tout d'abord indispensable que les Etats candidats acceptent les objectifs fondamentaux des traités de Paris et de Rome, notamment leurs finalités politiques, ainsi qu'un certain nombre de décisions laborieusement élaborées par les Six et qui ne peuvent pas être mises en cause.

Il ajoute toutefois que la Communauté commettrait une grave erreur en retardant tout progrès dans la mise en oeuvre des politiques communes : ce retard pourrait entraîner des déséquilibres à l'intérieur de la Communauté et compromettre ce qui a déjà été réalisé. Les Etats membres doivent donc poursuivre leur effort d'intégration.

Le Comité d'ailleurs partage le point de vue de la Commission de la CEE suivant lequel, pour les Etats membres, le renforcement ne devrait se concevoir autrement que par la création des conditions susceptibles "d'assurer une croissance équilibrée et satisfaisante de leur économie, d'améliorer l'efficacité de leur appareil de production, et, de façon plus générale, de relever les multiples défis qu'impose la mutation des sociétés industrielles modernes".

Il est entendu cependant que les actions autonomes doivent tenir compte de la possibilité de l'élargissement, c'est-à-dire que les institutions communautaires doivent envisager les modifications que l'adhésion pourrait entraîner, par exemple, en ce qui concerne les disponibilités en matières premières ou en sources d'énergie, les structures sectorielles, les communications, les connaissances de technologie, etc. Ceci suppose l'établissement des contacts nécessaires entre la Commission chargée de l'élaboration des projets et les pays candidats.

Compte tenu de ces exigences, il est nécessaire, pour aboutir à des solutions cohérentes et satisfaisantes, d'une part, d'entamer les négociations dans les délais les plus utiles et les plus rapides et, d'autre part, de prévoir des mesures transitoires de courte durée.

L'efficacité de la négociation dépendra également de son caractère communautaire et, à cet égard, vu le rôle qui incombe à la Commission en tant qu'inspiratrice des décisions communautaires et gardienne du traité, celle-ci devrait se voir confier le soin de mener, à titre principal, les négociations, bien entendu sur un certain mandat du Conseil.

### Question no 3

- Q. Outre la volonté politique, existe-t-il des conditions objectives susceptibles de permettre dès maintenant une progression simultanée et conjointe sur la voie du renforcement et de l'élargissement de la Communauté ?
- R. Le Comité estime qu'en tenant compte des déclarations faites par les Etats membres à la Conférence de La Haye et de la volonté clairement manifestée par les pays candidats d'adhérer à la Communauté, l'élargissement et le renforcement de l'Europe devraient progresser rapidement.

En effet, les dix Etats susceptibles de former la Communauté nouvelle possèdent des institutions démocratiques comparables; ils connaissent un développement économique et technologique susceptibles de s'additionner ou de se compléter; par conséquent, comme ce fut le cas pour la Communauté, à partir de 1958, l'élargissement devrait contribuer presque automatiquement à améliorer les conditions de production et à faciliter la croissance des économies; par ailleurs, la structure financière et commerciale du Royaume-Uni acquérant une base plus large aura une efficacité accrue.

Enfin, d'une façon plus générale, l'élargissement des marchés permettra d'obtenir de lui-même des avantages globaux d'une ampleur imprévisible. A cet égard, ce serait une grande erreur de ne considérer l'élargissement de la Communauté qu'en fonction de calculs immédiats qui mettraient fatalement en lumière certains motifs d'inquiétude, sans permettre d'apprécier intégralement la valeur globale d'une vaste opération d'intégration. Par sa nature, une telle opération - qu'il s'agisse de la création de la Communauté, ou de son élargissement - s'apprécie en faisant appel plus à l'intuition politique qu'à des calculs détaillés.

#### Question no 4

- Q. Le Comité estime-t-il opportun qu'avant l'admission des nouveaux pays, des politiques communes soient réalisées ou tout au moins préparées dans les domaines économiques et monétaires et de quelle manière estime-t-il possible, en matière de politique agricole, économique et monétaire, de concilier les exigences découlant du renforcement et de l'élargissement de la Communauté ?
- R. Il s'agit là d'une question importante qui a été longuement débattue car elle touche en fait directement la question des conditions d'admission des nouveaux membres. Etant donné que la Communauté n'a elle-même pas encore arrêté des politiques communes dans un certain nombre de secteurs, le rapport précise que l'élaboration de celles-ci, notamment dans les secteurs industriel, social, des transports, etc. ne saurait constituer un préalable à l'adhésion: il suffit, dans ces différents domaines, de dégager, avant l'admission des nouveaux membres, des principes essentiels et des programmes de réalisation.

Par contre, le Comité considère comme fondamental qu'avant l'adhésion, les dix Etats aient abouti à des options et des accords précis dans quelques domaines, soit du fait de leur importance pour le fonctionnement et le développement de la Communauté, soit parce qu'il existe déjà une politique commune.

En particulier, dans le domaine économique et financier, les accords existant entre les Six devront être complétés et constituer un élément essentiel de la négociation. En effet, tout élargissement doit s'appuyer sur des accords monétaires concrets préalables à l'adhésion des nouveaux membres et reposant sur un calendrier précis. La négociation doit aussi permettre d'affirmer la volonté de créer une union monétaire susceptible de garantir à la Communauté un fonctionnement véritable.

De même, selon le Comité, les Etats candidats devraient accepter les bases actuelles de la politique agricole commune.

#### Question no 5

- Q. De l'avis du Comité, quelles sont les conditions de base devant être posées à l'admission des pays candidats, en particulier quant à la politique tarifaire, à la législation douanière, aux réglementations techniques et aussi quant à toutes les implications politiques du traité de Rome ?
- R. A vrai dire, comme en matière de politiques communes, le Comité n'a pas approfondi les problèmes particuliers de la politique tarifaire, de la législation douanière ou des réglementations techniques.

On peut cependant trouver dans le rapport quelques éléments à ce sujet, le Comité ayant, en particulier, dégagé quelques conclusions du principe, plusieurs fois affirmé, que les pays candidats devront respecter les objectifs des traités et, parmi ceux-ci, celui qui prévoit que les Etats membres s'engagent à éliminer les barrières qui divisent l'Europe.

Par conséquent, sur le plan de la politique tarifaire, le Comité a estimé que l'application du traité devrait conduire à ce que la libre circulation des produits et des services soit rapidement la plus complète possible, qu'il s'agisse des produits industriels ou des produits agricoles, ce qui n'interdit pas de prévoir des exceptions pour des produits spécifiques et particulièrement sensibles.

De même, en ce qui concerne les législations douanières et les réglementations techniques, les pays candidats devront, selon le Comité, respecter le principe d'harmonisation applicable dans la Communauté et qui repose sur l'article 100 du traité.

Par contre, en ce qui concerne la dernière partie de la question relative aux conditions de caractère plus politique posées aux candidats, le rapport est plus explicite. Il souligne, comme l'ont fait du reste les chefs d'Etat à La Haye, que les Etats adhérents devraient respecter les finalités des traités. Il en tire certaines conclusions sur le plan institutionnel, estimant qu'un préalable essentiel devrait être l'abandon, au sein du Conseil, de la pratique du veto et l'extension de la règle de la majorité qualifiée; qu'en outre, les dix pays doivent se mettre d'accord sur les modalités d'octroi au Parlement de compétences effectives et en particulier de véritables pouvoirs budgétaires - ce qui implique son élection au suffrage universel - ainsi que sur le transfert progressif de compétences de gestion à la Commission.

Le Comité affirme enfin que la négociation doit également être l'occasion de confirmer la volonté de réaliser, à bref délai, l'union politique.

#### Question no 6

- Q. Quelles sont les répercussions possibles de l'élargissement de la Communauté quant au rôle de cette dernière dans le monde ?
- R. Il était évidemment difficile pour le Comité de prévoir qu'elles pourraient être les répercussions possibles de l'élargissement. On peut néanmoins supposer que le rayonnement qu'a connu la Communauté depuis son existence, s'amplifiera. En particulier, après avoir évoqué le rôle que la Communauté élargie devrait jouer dans les relations entre l'Est et l'Ouest, le Comité souligne que ce rôle devrait surtout se faire sentir dans le système monétaire international actuellement caractérisé par la prédominance du dollar, qui est devenu le moyen de paiement usuel des transactions internationales : dans le cadre du Fonds monétaire international, la place déjà importante qui revient aux six pays de la Communauté s'affirmera davantage, une Communauté élargie pouvant mieux tenir dans ce domaine un rôle comparable à celui des Etats-Unis.

Enfin, le sous-comité ne pouvait manquer d'évoquer la contribution que la Communauté apportera au développement du tiers monde du fait des relations existant entre le Royaume-Uni et certains pays tiers, notamment les pays en voie de développement.

#### Question no 7

- Q. Nous constatons que le Comité a choisi comme rapporteur pour ce problème une personnalité éminente du monde syndical français, M. Ventejol, et que les travaux se sont déroulés sous la présidence d'un industriel néerlandais, M. Kuipers. Nous vous remercions de la courtoisie manifestée en nous accordant cette entrevue et nous vous serions reconnaissants de nous faire savoir si, et dans quelle mesure, les membres italiens du Comité ont contribué à l'élaboration du rapport.
- R. Comme vous l'avez rappelé, c'est M. Ventejol, syndicaliste français, qui a assumé la fonction de rapporteur d'un sous-comité ad-hoc présidé par M. Kuipers, industriel néerlandais.

Au sein de ce sous-comité, les divers problèmes posés par l'élargissement de la Communauté ont donné lieu à des discussions longues et approfondies, en présence de représentants qualifiés de la Commission des Communautés européennes. De nombreux conseillers y ont participé activement et avec autorité.

M'adressant au directeur d'un journal italien, je tiens à souligner la part substantielle qu'ont prise les conseillers italiens à l'élaboration du rapport en participant avec assiduité aux travaux du sous-comité. En premier lieu on peut rappeler que M. Caprio, représentant du secteur agricole, a collaboré directement avec M. Ventejol en tant que co-rapporteur.

En outre, je ne peux manquer de citer M. Giunti, président du groupe des employeurs du CES, qui a fait bénéficier les rédacteurs du rapport de sa profonde connaissance des problèmes et de sa grande expérience. Il s'est en particulier attaché aux aspects politiques de l'adhésion en faisant inclure dans le rapport une idée essentielle, à savoir que l'élargissement du marché, consécutif à l'entrée en vigueur des traités de Rome, a permis aux six pays d'obtenir des avantages globaux qui étaient imprévisibles au moment de la signature desdits traités : l'adhésion d'autres pays à la Communauté produira les mêmes effets et il ne faut donc pas hésiter devant une opération dont l'appréciation préalable doit davantage dépendre d'une intuition politique que de calculs détaillés.

Je conclus en vous déclarant, Monsieur le Directeur, que je suis particulièrement heureux de pouvoir, par le canal de votre important journal, contribuer à faire mieux connaître l'activité du Comité économique et social, organisme communautaire qui réunit les forces vives de la production et du travail et qui, malgré la diversité de sa composition et des intérêts en présence, a toujours contribué de manière positive et confiante au processus irréversible de l'intégration européenne.

## II

DISCOURS PRONONCE PAR M. MATHIAS BERNS  
PRESIDENT SORTANT DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL  
LORS DE LA 86e SESSION PLENIERE  
DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Séance du 23 avril 1970

Mes chers collègues,

D'ici quelques semaines, le 17 mai prochain, nos mandats de membre du Comité économique et social viendront à échéance. La présente assemblée est la dernière de la série des sessions plénières de l'exercice quadriennal 1966-1970.

En clôturant nos travaux d'aujourd'hui, c'est avec émotion et une grande gratitude que je m'adresse à vous, mes chers collègues.

Il y a deux ans vous m'avez confié le mandat de président de votre Comité. Ainsi j'ai pu assumer une charge combien exaltante et combien enrichissante sur le plan de l'expérience européenne, charge qui m'a amené à dégager certaines conclusions dont je désire vous faire part.

Pendant les dernières années, le Comité a développé une impressionnante activité. Je rappellerai que, de septembre 1968 à avril 1970, 106 avis, 6 rapports d'information et une étude ont été élaborés. Devant ce bilan, il importe de retenir votre attention pour quelques instants !

La nature des travaux effectués permet de situer le véritable caractère du Comité économique et social après douze années de fonctionnement.

En fait, le Comité, malgré la complexité de sa composition, a réussi à s'affirmer comme une assemblée homogène. Il a réussi aussi à s'adapter à sa double mission : l'une qui le conduit à élaborer des avis de politique européenne générale, sans empiéter sur le rôle du Parlement et sans interpellier les institutions ; l'autre qui lui impose d'élaborer des avis techniques obligatoirement demandés par les traités.

Mes chers collègues, je me demande parfois si nous mesurons bien tout le chemin parcouru depuis 1958, et si nous utilisons toujours totalement les possibilités qui nous sont offertes à travers les consultations de différente nature.

Ainsi, par exemple, s'est instituée la coutume d'élaborer périodiquement des avis sur les problèmes de politique à moyen terme, de l'évolution sociale, de la conjoncture et, désormais, de la politique régionale, tout comme sur l'évolution de la situation de l'agriculture. Nous sommes également associés, à travers des consultations préparatoires, à la conception de certains travaux, en instance d'examen et d'élaboration au niveau de la Commission, alors que la consultation formelle n'intervient que plus tard.

Dans ce contexte, je ne voudrais omettre de rappeler notre prise de position, élaborée en février 1969, de nature éminemment politique sur "l'ensemble de la situation communautaire". Après de nombreuses et parfois délicates réunions de travail, votre bureau et vos rapporteurs ont proposé à vos suffrages un texte qui n'éludait aucun problème et qui apportait le témoignage que les représentants des activités économiques et sociales n'avaient pas perdu foi dans la construction européenne. Ceux qui ont relu attentivement le communiqué qui a suivi la Conférence de La Haye de décembre 1969, n'ont pas manqué d'être frappé par la similitude des opinions exprimées dans les deux documents. Nous ne pouvions qu'être satisfaits d'avoir si bien réussi.

Les réalités bien pesées m'amènent à faire la constatation qu'au-delà des avis de nature plus technique, le Comité économique et social a accédé d'ores et déjà à une position à partir de laquelle il participe effectivement à l'élaboration des politiques communautaires. Evidemment nous réclamons d'y être associés de façon encore plus directe, sinon de façon plus institutionnalisée. Cette aspiration constituera utilement une préoccupation à cultiver davantage dans les années à venir. Il y a beaucoup de chances à ce que nous réussissions dans cette aspiration dans la mesure où nos prises de position seront toujours empreintes de réalisme, de clairvoyance, d'objectivité et d'esprit communautaire.

Les instances politiques responsables devront être conscientes qu'au risque d'être vouées à l'échec ou de mettre en cause la santé économique, les décisions politiques devront impérativement tenir compte des réalités, possibilités et nécessités économiques et sociales. C'est précisément dans l'appréciation objective de ces facteurs que les milieux économiques et sociaux auront un rôle de plus en plus important à jouer.

L'association de plus en plus étroite du Comité économique et social à la définition des politiques communautaires demeurera donc utilement un de nos objectifs majeurs, même si le premier stade de cette participation passe, le cas échéant, par le biais d'un rapport d'information ou d'une étude à élaborer par nos soins.

Il est bien exact que les avis de caractère général ne constituent qu'une partie de notre activité. Bien souvent nous sommes enclins à critiquer le trop grand nombre d'avis qui nous sont demandés sur des questions de détail et les aspects excessivement techniques de certains d'entre eux.

Permettez-moi de faire ici deux remarques.

Les avis en question sont généralement obligatoires et un grand nombre d'entre eux, pour être techniques, n'en concerne pas moins de vastes secteurs de l'économie.

Pour l'appréciation réaliste de nos travaux il importe certainement de garder présent à l'esprit que bien souvent la solution à apporter à un problème de nature technique constituera un préalable, sinon signifiera l'ouverture indispensable pour la traduction dans les réalités quotidiennes, d'un dessein politique de grande portée.

Parfois nous souffrons de certaines lourdeurs enregistrées dans le fonctionnement des organes de travail du Comité économique et social et plus particulièrement d'un surcroît de problèmes de pur détail à soumettre par l'assemblée plénière. Je ne m'étendrai pas autrement sur la nature de ces difficultés. Si je fais mention de ces inconvénients, mes chers collègues, c'est pour faire la simple constatation qu'il est en notre possibilité d'y porter remède et que, en l'occurrence, nous n'avons à nous retourner contre aucune institution. Il nous appartiendra certainement de mettre en place des procédures suffisamment expéditives et de réserver à l'assemblée plénière la possibilité de débattre plus largement des questions se rapportant aux grandes options de politique communautaire.

Il me semble opportun de dire un mot concernant une impression ressentie par d'aucuns - cela peut-être à juste titre - savoir que les avis du Comité restent trop ignorés et qu'ils n'ont pas toujours l'impact qu'ils méritent.

En l'occurrence, d'une part, il reste que, matériellement, on ne se rend pas toujours aisément compte des modifications apportées, à la suite de nos avis, dans le chef de la Commission et du Conseil, aux orientations fondamentales et particulières des politiques communautaires. Une de nos préoccupations devra demeurer de rechercher une prise en considération maximale des points de vue formulés par les catégories siégeant au Comité économique et social. D'autre part, il se trouve que tout récemment une première amélioration de la communication entre le Conseil et le Comité a pu être obtenue du fait de la possibilité offerte au président et aux rapporteurs du Comité économique et social de présenter les avis importants devant les instances du Conseil.

Au cours de mon mandat, j'ai gagné l'impression, sinon la conviction, étayées par des constatations dépourvues d'équivoques, qu'il appartient au Comité économique et social, de par son président, de déployer un effort soutenu et très suivi, aux fins de voir valoriser au maximum, à la fois et le rôle et la fonction de notre institution.

Dans le monde moderne une politique circonstanciée de présence et de relations publiques s'affirme de plus en plus comme un impératif imparti à tout groupe-ment humain et à toute institution qui entend s'affirmer démocratiquement dans l'évolution des opinions et des structures de la société contemporaine.

Partant de cet état de choses, j'ai tenu à renouer avec une tradition pratiquée par mes prédécesseurs et à effectuer des visites officielles dans les capitales des Etats membres. Ainsi j'ai pu vérifier personnellement que les autorités gouvernementales et l'ensemble des milieux économiques et sociaux s'intéressent très largement à nos travaux. J'ai pu constater que maints services gouvernementaux étaient très bien informés des prises de position de notre Comité et qu'ils s'y réfèrent, entre autres, pour élaborer leurs options de négociation.

Aussi ai-je été très impressionné d'enregistrer dans quelle mesure la conviction gagne du terrain, que l'activité de notre Comité constitue un élément appelé à compléter utilement l'action politique de par le fait d'associer de façon constructive les forces économiques et sociales à la réalisation des décisions.

A l'occasion des contacts que j'ai eus en dehors des Communautés, j'ai pu me rendre compte que c'est avec une attention toute particulière que la Turquie, le Maroc et Israël suivent de très près l'attitude du Comité en matière de politique communautaire méditerranéenne.

Au Japon et à New Delhi, au cours d'excellentes réunions d'information, j'ai pu constater que certaines prises de position de notre Comité sont bien connues et que les milieux intéressés attachent une importance particulière à l'optique de notre Comité, notamment concernant la politique commerciale communautaire.

Vous me permettrez, mes chers collègues, d'émettre encore une appréciation très personnelle. De par la qualité de ses travaux, notre Comité a pu, au cours des années, acquérir une autorité incontestée tant sur le plan communautaire que sur le plan extérieur. Il appartiendra aux membres du Comité économique et social de consolider cette autorité, et de valoriser les possibilités qui lui sont offertes. C'est ainsi que notre institution gagnera une dynamique propre qui, dans les rouages institutionnels, lui assurera définitivement la position revenant à juste titre aux forces économiques et sociales dans le contexte de la construction européenne.

Je tiens à remercier bien sincèrement les membres du Comité économique et social m'ayant investi de l'insigne honneur de présider, pour une période de deux ans, au destin de notre institution. La confiance que vous m'avez témoignée au cours des 24 mois écoulés, m'a profondément touché, et je tiens à vous exprimer ma bien vive gratitude.

Je tiens à exprimer à chacun de vous mes remerciements pour votre active participation aux travaux. C'est la somme des efforts de chacun d'entre vous qui constitue le résultat que nous sommes fiers d'enregistrer aujourd'hui.

Aux présidents de groupe et aux présidents des sections et sous-comités, je voudrais rendre hommage pour le concours franc et loyal qu'ils n'ont cessé de dispenser en vue d'une bonne évolution de l'activité de notre Comité.

Aux membres du bureau, dans la réunion du 22 avril, j'ai eu l'occasion d'exprimer ma satisfaction d'avoir pu présider à leurs délibérations, cela dans une ambiance toujours empreinte d'un esprit d'amitié, de compréhension et de collégialité.

Messieurs les Vice-présidents : à votre égard je m'acquitte d'une obligation très profondément ressentie, en soulignant combien votre sympathie personnelle et votre appui ont pu m'être précieux, et ont pu me faciliter l'exercice de ma fonction.

Je me fais certainement l'interprète des sentiments de tous les conseillers et de mes sentiments personnels, en exprimant à Monsieur le Secrétaire général, M. Jacques Genton, des remerciements très sincères pour la haute compétence professionnelle et le dévouement qu'il n'a cessé de témoigner au service de notre institution. Je félicite également le secrétariat pour l'excellent travail qu'il a effectué, et pour l'aide qu'il n'a cessé de nous apporter en permanence.

En tant que président, j'ai été amené à collaborer intimement avec M. Jacques Genton, avec qui j'ai partagé très largement les soucis et les satisfactions que le Comité économique et social a pu enregistrer au cours des 24 mois passés. Je tiens à le féliciter et à lui dire combien j'ai pu apprécier sa gentillesse et son attachement à la cause qui nous anime tous.

Je ne voudrais certainement omettre de relever combien mon chef de cabinet, M. Charles Tapp, a été pour moi un collaborateur de valeur, loyal et dévoué en toutes circonstances.

D'ici un mois, de nouveaux membres prendront la relève des activités que nous avons menées au terme présent. La construction européenne devrait ou pourrait connaître dans les prochains temps des progrès, dont l'absence a souvent constitué un de nos soucis majeurs. Eu égard aux nouvelles perspectives, je formule le désir ardent que, dans un proche avenir, le Comité économique et social des Communautés européennes puisse jouer pleinement, dans les rouages institutionnels communautaires, le rôle important que les catégories économiques et sociales désirent lui voir reconnaître.

La construction d'une Europe prospère, libre et orientée vers le progrès humain, demeure pour nous tous un impératif économique et politique, afin que notre Europe puisse jouer dans le monde son rôle d'équilibre et de paix.

## III

DISCOURS DES PRESIDENTS DES GROUPES DU  
COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL  
LORS DE LA 86e SESSION PLENIERE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Séance du 23 avril 1970

M. Giunti, président du groupe des "Employeurs"

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier très sincèrement, au nom du groupe I, pour tout ce que vous avez fait pour nous au cours des deux dernières années.

Vous venez de nous dire beaucoup de choses très intéressantes, mais vous n'avez pas pu nous parler évidemment de ce que vous avez fait personnellement pour le Comité ainsi que pour nous.

J'aimerais vous dire, Monsieur le Président, que tout ce que vous avez fait à ce siège de la présidence suscite notre reconnaissance et je me réjouis beaucoup de voir que, les intérêts industriels ayant été représentés ici, pour la première fois le Comité économique et social a avec vous été dirigé par un représentant de l'agriculture.

L'agriculture, c'est un secteur qui revêt une importance fondamentale pour l'Europe, c'est aussi le domaine où ont été faits les plus grands pas en matière d'intégration économique de nos pays.

Ces 24 mois de votre présidence, M. le Président, ont été fortement caractérisés par votre personnalité.

Vous êtes le sixième président du Comité économique et social et chacun de vos prédécesseurs avait des qualités qu'il tenait de son pays d'origine, de sa profession, ainsi que de son caractère propre.

Vous, en tant que président du Comité économique et social, vous avez été un excellent expert en matière agricole. Vous avez travaillé dur, vous avez produit quelque chose, vous avez créé quelque chose, et tout cela vous l'avez fait avec la modestie qui est propre aux gens qui viennent de la campagne. Vous avez dirigé tout cela avec l'intelligence et la persévérance aussi qui vous ont permis de surmonter bien des difficultés.

Nous avons eu à la présidence du Comité économique et social une personnalité du monde agricole et comme vice-présidents un représentant de l'industrie et de la métallurgie et un représentant de l'industrie. Cette composition rendait bien les caractéristiques essentielles de notre activité.

Ceci nous a permis dans les circonstances que vous avez esquissées d'être les créateurs de ce que nous avons déjà inscrit dans notre prise de position de février 1969, qui a été reprise lors de la Conférence au sommet de La Haye, ce qui montre bien que les forces qui font l'Europe, la font avant que les hommes politiques ne l'aient créée.

Vous nous avez rappelé que les petits problèmes techniques sur lesquels nous nous penchons, pour prendre une position, revêtent également leur importance politique. Je crois que, lorsque nous examinons ces différents problèmes techniques, nous exerçons une force d'attraction vers l'extérieur du niveau national au niveau européen communautaire. Ces problèmes paraissent petits, par rapport aux grands problèmes qui se posent, et pourtant ce sont des problèmes essentiels dans le cadre professionnel.

Vous avez dit qu'il nous faut arriver à un équilibre entre ces deux fonctions du Comité économique et social et que nous devons, grâce à la procédure dont nous disposons, trouver les possibilités de remplir notre tâche.

Vous nous avez montré les voies pour ce faire et j'espère que nos successeurs le comprendront et en tireront les leçons. Ces personnes venues d'ailleurs, vous avez su les accueillir, et nous voulons vous en remercier très sincèrement.

En toutes circonstances, vous avez su garantir votre propre prestige, le prestige de notre maison et le nôtre par conséquent, et je veux vous en remercier.

C'est avec beaucoup de pouvoir de décision que vous avez présidé nos travaux et vous avez contribué à dégager les solutions.

Lorsque votre mandat sera arrivé à expiration, lorsque ce Comité sera renouvelé, nous vous demanderons de continuer à siéger parmi nous, et de ne pas suivre les mauvais exemples qui vous ont été donnés dans le passé à cet égard.

Appréciant votre excellent pouvoir de jugement, nous tenons beaucoup à en bénéficier encore. Et si vous continuez à siéger parmi nous, nous vous en serons reconnaissants.

Je tiens aussi à associer à ces remerciements, le secrétariat dont l'activité est très significative et importante dans les travaux du Comité.

En particulier, je veux remercier Monsieur le Secrétaire général pour le travail qu'il effectue toujours avec beaucoup de persuasion et d'énergie, pour tout ce qu'il a fait et fait.

Monsieur le Président, l'heure des adieux est toujours une heure triste, mais ce n'est qu'un au revoir car nous espérons, comme je l'ai déjà dit, que vous allez continuer à siéger parmi nous.

#### M. Brenner, président du groupe des "Travailleurs"

Le Comité n'a pas encore terminé ses travaux et peut-être paraîtra-t-il un peu étonnant que nous présentions dès à présent les observations finales qui, de façon générale, sont présentées en fin de mandat.

Mais dans sa modestie, votre président ne vous a pas dit, mais nous le savons tous, que cette situation est due à l'horaire serré auquel nous sommes tous plus ou moins soumis et qui nous oblige à vous faire part dès ce matin des paroles que le président aurait dû prononcer cet après-midi.

Ce n'est pas seulement la fin du mandat du président que nous vivons aujourd'hui, mais aussi la fin du mandat de tous les membres. Des modifications vont intervenir dans ce Comité, de nouveaux accents seront mis çà et là, qui auront une grande importance pour l'avenir de notre Comité.

Ce qui est très important dans ce contexte a déjà été souligné par notre président dans sa déclaration.

Sans répéter ce qui a été dit, on doit souligner que la présence et l'activité au sein de ce Comité ne sont pas seulement des tâches auxquelles on est appelé par son gouvernement national, mais des tâches auxquelles il faut contribuer avec sa propre conviction.

La durée du mandat présidentiel est bien courte.

Au départ, deux années peuvent apparaître comme une période suffisamment longue au cours de laquelle on veut beaucoup faire, et notamment préparer et réaliser un renouveau.

Mais, au fil des mois, on se rend compte généralement que ce que l'on peut faire n'est pas toujours ce que l'on souhaiterait faire. Ceci ne vaut pas seulement pour un mandat de deux années, mais vaut également plus ou moins pour toute notre vie.

Généralement on n'est pas toujours tellement satisfait de ce que l'on a accompli.

Le président a souligné qu'au cours de ces deux années écoulées, et en dépit de toutes les difficultés, beaucoup a été fait.

Il reste encore quelque chose à faire, il faut bien le reconnaître, et voir ce qui peut être considéré comme points du programme qui n'ont pas été remplis. Ce sont des points de caractère général concernant le rôle du Comité économique et social dans l'intégration économique et nous pourrions y revenir.

Au sein du bureau, lors de la dernière réunion, on a souligné les qualités essentielles du président, M. Berns. Sa manière d'aller au fond des choses, d'agir efficacement et équitablement raisons, pour lesquelles il doit être ici remercié.

Ce qui est important pour le travail en commun, c'est qu'il faut avoir des contacts, soigner ces contacts nécessaires non seulement pour affirmer le rôle du Comité économique et social et le faire connaître à l'extérieur, mais aussi afin de préciser ce que signifie en réalité notre Comité, quelle est sa force motrice dans l'élaboration de l'Europe en général.

Il faut avancer dans la tâche entreprise, comme cela est souligné notamment dans le rapport d'information sur les demandes d'adhésion.

Il faut avancer dans la perspective de l'adhésion des pays candidats.

A cet égard, la période que nous devons clore maintenant, a été une période très importante pour le Comité économique et social qui en a retiré une orientation. Cela montre que nous ne devons pas cesser nos efforts après avoir exprimé certains désirs.

Nous pensions à l'élargissement, peut-être également à une fusion des traités. Nous avons pensé que nous devrions avoir un droit d'initiative.

Ces désirs doivent être des buts permettant d'avancer.

Si l'on veut parler d'héritage à transmettre, il faudrait que, sur le secteur de la politique générale, l'on constate qu'il ne faut pas cesser les efforts, il ne faut pas s'arrêter.

Au nom du 2e groupe, je voudrais remercier le président et aussi le secrétariat pour sa collaboration.

Nous avons une obligation commune, c'est la volonté d'apporter notre collaboration à l'Europe en toutes circonstances. Et si nous devons apporter notre collaboration, nous devons voir qu'il s'agit d'affermir la base de la démocratie. Il faut penser à la paix, à l'égalité, à la justice.

Le bilan des tâches effectuées par notre Comité économique et social nous invite à adresser les meilleurs remerciements à notre président.

#### M. Aschoff, président du groupe "Intérêts divers"

Monsieur le Président, le 3e groupe a peut-être des raisons toutes particulières de remercier le président du Comité économique et social aujourd'hui.

Nous sommes particulièrement fiers que le président qui nous a adressé la parole soit un président issu du 3e groupe. Nous l'avons connu non seulement comme expert mais comme un membre qui a toujours montré son intérêt pour toutes les professions représentées au sein de ce groupe très varié.

Cher Monsieur Berns, pour nous et pour moi personnellement, vous êtes un exemple type de ce qu'un démocrate de coeur, démocrate convaincu, peut faire lorsqu'il s'agit de mettre en pratique une certaine autorité.

Ce n'est qu'une personnalité telle que vous qui ressent vraiment ce qu'est la responsabilité de l'exercice de l'autorité en démocratie.

Nous vous remercions de votre direction et je tiens encore à vous dire qu'au cours d'entretiens, j'ai pu constater que même un tempérament assez vigoureux peut et doit se plier face à d'autres opinions.

Je voudrais encore souligner que nous avons toujours été derrière vous et nous vous remercions de nous avoir donné à maintes reprises la possibilité de constater que, par des prises de position, des avis, etc. nous avons eu la possibilité de prendre finalement position sur le plan politique.

Je crois que vous avez vraiment amélioré la position du Comité au cours des dernières années.

Les observations d'ordre politique que vous avez présentées à la Commission lors de l'élaboration de l'avis sur l'ensemble de la situation communautaire, ont beaucoup fait pour nous.

Nous vous remercions d'avoir si bien représenté notre Comité et espérons beaucoup que ce que vous avez voulu représenter le sera également par le nouveau Comité et que nous n'oublierons pas votre exemple.

Le nouveau Comité aura la tâche plus facile étant donné que nous avons été actifs au cours d'une période de grande difficulté politique. Personne ne savait ce qu'allait bien pouvoir donner le voyage européen, quelles seraient les conséquences des difficultés politiques rencontrées.

Nous tenons à vous confirmer ici une chose, c'est que tous vos efforts ont permis de renforcer la volonté d'un esprit européen.

Je remercie, tout comme les orateurs précédents, non seulement les vice-présidents, mais aussi M. Genton qui a un rôle si difficile à remplir et qu'il remplit avec beaucoup de brio.

Je voudrais également remercier le bureau. Nous savons tous qu'une bonne partie des travaux qui doivent être faits en groupe, ne pourrait pas l'être si nous ne pouvions pas compter sur la collaboration de tous et en particulier du bureau et des services du secrétariat.

## IV

FELICITATIONS DU REPRESENTANT DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTES  
EUROPEENNES ADRESSEES AU PRESIDENT ET AUX MEMBRES DU TROISIEME  
EXERCICE QUADRIENNAL DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Dans le cadre de la 86e session plénière du Comité économique et social, dernière du troisième exercice quadriennal, le représentant de la Commission des Communautés européennes a tenu à prononcer l'allocution suivante :

"La Commission tient à s'associer aux félicitations et aux remerciements qui vous ont été exprimés ici.

Au cours des années pendant lesquelles le président a eu la charge difficile de diriger les travaux si importants du Comité économique et social, nous avons toujours admiré sa compétence, sa volonté politique, sa volonté de vaincre les difficultés pour arriver à des solutions européennes. Avec votre aide active, importante, que la Commission estime hautement, nous avons pendant cette période fait des progrès importants.

Nous tenons, encore une fois, à remercier tant Monsieur le Président et les vice-présidents que tous les membres du Comité et tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, ont contribué à cette œuvre."

V

86e SESSION PLENIERE, TENUE A BRUXELLES LES 22 et 23 AVRIL 1970 :  
DERNIERE SESSION PLENIERE DU 3e EXERCICE QUADRIENNAL  
DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Le Comité économique et social s'est réuni en assemblée plénière les 22 et 23 avril 1970, sous la présidence de M. Mathias Berns, son président.

Cette session a été la dernière de l'actuel Comité, le mandat quadriennal des membres ayant pris fin en effet le 16 mai 1970.

Au cours de cette session, le Comité a tout d'abord pris connaissance du Rapport d'information élaboré par un sous-comité "ad hoc" sur les

- DEMANDES D'ADHESION du Royaume-Uni, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège.

Ce Rapport d'information a été présenté par M. G. Ventejol (France - IIe groupe - travailleurs), rapporteur du sous-comité "Demandes d'adhésion", dont le président était M. J.D. Kuipers (Pays-Bas - Ier groupe - employeurs).

L'ordre du jour de cette session prévoyait encore l'élaboration de plusieurs avis du Comité portant respectivement, d'une part, sur :

- a) la "Proposition de décision relative à l'organisation de moyens d'action de la Communauté en matière de développement régional et note sur la POLITIQUE REGIONALE dans la Communauté"  
 rapporteur : M. Kramer - Allemagne - groupe I (employeurs)

Cet avis a été adopté par 58 voix contre 11 et 9 abstentions.

- b) la "Situation de la CONJONCTURE économique dans la Communauté" (avis annuel)  
 rapporteur : M. Malterre - France - groupe III (intérêts divers)

Cet avis a été adopté par 53 voix contre 15 et 10 abstentions.

- c) l'établissement de règles communes pour les services réguliers et les services réguliers spécialisés effectués par autobus entre les Etats membres  
 rapporteur : M. Renaud - France - groupe I (employeurs)

Cet avis a été adopté par 78 voix contre 1 et 1 abstention.

et d'autre part, sur :

les propositions de directives du Conseil relatives au rapprochement des législations des Etats membres concernant :

- d) la mayonnaise, les sauces condimentaires émulsionnées et autres sauces dérivées de la mayonnaise  
 rapporteur : M. Ramaekers - Belgique - groupe III (intérêts divers)

Cet avis a recueilli 71 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions.

- e) les agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine (Thiabendazole)  
 rapporteur : M. van Greunsven - Pays-Bas - groupe II (travailleurs)

Cet avis a été adopté à l'unanimité moins 7 abstentions.

Les propositions de directives du Conseil relatives à la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services et aux modalités des mesures transitoires :

- f) dans le domaine des activités non salariées relevant du commerce de gros du charbon et des activités d'intermédiaires du commerce et de l'industrie dans le même domaine

rapporteur : M. Babau - France - groupe II (travailleurs)

Cet avis a été adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

Les propositions de directives du Conseil relatives à la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services et aux modalités des mesures transitoires :

- g) pour l'accès aux activités non salariées de recherche, de création, de consultation et d'application du domaine technique et leur exercice

rapporteur : M. De Bruyn - Belgique - groupe III (intérêts divers)

et

la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant la formation de l'ingénieur

rapporteur : M. De Bruyn - Belgique - groupe III (intérêts divers)

L'avis sur la proposition de directive concernant la suppression des restrictions à la liberté d'établissement et la libre prestation des services a été adopté par 55 voix contre 1 et 11 abstentions.

Celui relatif aux "mesures transitoires" y afférentes a recueilli 54 voix favorables, 5 voix contre et 8 abstentions.

L'avis concernant les ingénieurs a été adopté par 54 voix contre 4 et 9 abstentions.

- i) la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services et la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres pour les activités non salariées de l'infirmier responsable des soins généraux

rapporteur : M. Zoli - Italie - groupe III (intérêts divers)

la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès aux activités non salariées de l'infirmier responsable des soins généraux et l'exercice de celles-ci

rapporteur : M. Zoli - Italie - groupe III (intérêts divers)

L'avis sur les différentes propositions concernant l'infirmier a été adopté par 34 voix favorables, 7 voix contre et 16 abstentions.

- j) la proposition de directive du Conseil relative aux échanges intracommunautaires d'animaux (prorogation de délai)

rapporteur : M. Flandre - France - groupe III (intérêts divers)

Cet avis a recueilli l'unanimité.

- Quelques informations supplémentaires sur les avis émis par le Comité économique et social au cours de cette session :

I - Avis du Comité économique et social sur la "Proposition de décision du Conseil relative à l'organisation de moyens d'action de la Communauté en matière de développement régional" et sur la "Note sur la politique régionale dans la Communauté" (1)

Rapporteur : M. Kramer - Allemagne - Ier groupe (employeurs)

Co-rapporteurs : M. Delourme - Belgique - IIe groupe (travailleurs)

M. Visocchi - Italie - IIIe groupe (intérêts divers)

Le Comité a approuvé par 58 voix contre 11 et 9 abstentions son avis sur la "Proposition de décision du Conseil relative à l'organisation de moyens d'action de la Communauté en matière de développement régional" et sur la "Note sur la politique régionale dans la Communauté".

La proposition de décision peut être considérée comme un effort pour coordonner dans un premier temps, au niveau communautaire, les politiques régionales d'initiative nationale. Ce projet n'est cependant qu'une première mesure sur la voie de la définition d'une politique régionale communautaire.

Toutefois, pour garantir à la longue un développement harmonieux et équilibré de la Communauté, il faut que les programmes nationaux s'orientent en fonction des objectifs communautaires. C'est pourquoi, la proposition de la Commission doit être complétée par une conception communautaire.

Le Comité part du principe que l'amélioration des conditions de vie des hommes doit être la préoccupation centrale de toute politique. Toutes les mesures dont se composent les différentes politiques mises en oeuvre - y compris donc la politique régionale - devront s'inspirer de cet objectif qui prime tous les autres.

La politique régionale doit en effet être conçue à long terme et tenir compte des développements prévisibles sur le plan technique, économique et social. La Commission devrait élaborer pour l'avenir, de concert avec les Etats membres, une conception globale de l'aménagement du territoire. Elle permettrait ainsi aux Etats membres d'orienter leurs activités de politique régionale en fonction de la structure qui caractérisera plus tard tout l'espace communautaire. Il conviendrait de confronter régulièrement les activités projetées à l'évolution effective, et de les adapter. Il est sans doute très important d'employer les moyens de la politique régionale à réduire les disparités existant entre les régions. Mais la réalisation de cet objectif n'aura de valeur durable que si la nouvelle structure de ces régions s'insère dans une structure communautaire globale, correspondant aux nécessités économiques, technologiques et sociales de l'avenir.

Pour les besoins de l'élaboration et la mise en oeuvre d'une politique régionale efficace, une région devant constituer du point de vue économique un ensemble organique au sein duquel on pourrait mener une politique efficace et étant par conséquent indépendante des frontières politiques, la Communauté aura un rôle particulièrement important à jouer dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique régionale pour les régions traversées par une ou deux frontières d'Etat ou proches d'elles.

L'une des tâches de la politique régionale sera de créer de nouveaux emplois de plus haute qualification. Ce résultat pourra être atteint par le biais de mesures d'industrialisation, et aussi par des mesures de nature à promouvoir la rationalisation du secteur primaire et l'implantation d'activités tertiaires et quaternaires. Les mesures de promotion ne doivent pas s'appliquer seulement aux grandes

---

(1) Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par le sous-comité "Politique économique à moyen terme" présidé par M. Cool - Belgique - IIe groupe (travailleurs), dont les délibérations ont été préparées par un groupe de rédaction placé sous la présidence de M. Kramer, rapporteur.

entreprises; elles doivent englober également les petites et moyennes entreprises. La création de nouveaux emplois dans les zones connaissant des excédents considérables de main-d'oeuvre inoccupée ou sous-occupée, est un problème de justice sociale; elle répond en outre à des exigences économiques.

Les incitations financières et la création des infrastructures nécessaires (voies de communication, télécommunications, approvisionnement en énergie et en eau, élimination des eaux résiduelles, lutte contre la pollution de l'air, etc.) ne suffisent pas à attirer de nouvelles activités économiques. Il s'agit plutôt de créer un climat de développement qui présuppose la coopération entre les pouvoirs publics, les entreprises et les populations des régions concernées. A cela s'ajoutent les possibilités d'une région en matière de vie culturelle, de loisirs, de logements et d'équipements sociaux qui revêtent une importance croissante.

En ce qui concerne la réalisation et le financement de la politique régionale, le Comité économique et social est d'avis qu'ils devraient, au début, continuer à relever de la responsabilité des Etats membres. En revanche, la Commission devrait instituer certaines priorités d'ordre géographique, qualitatif et quantitatif pour les mesures communautaires de promotion.

Le Comité économique et social devrait en outre participer dès le début aux travaux dont le but est la réalisation d'infrastructures nouvelles présentant de l'importance pour l'économie des régions et de la Communauté.

Le Comité insiste sur la nécessité de donner à la Banque européenne d'investissement, au Fonds social européen, au FEOGA, aux institutions chargées de l'application de l'article 56 du traité de la CEE, au Fonds de bonifications et au Système de garantie, les moyens de s'acquitter des tâches qui leur seront confiées en matière de politique régionale.

Le Comité souligne enfin que le comité permanent de développement régional doit être l'organisme spécialisé qui assurera la préparation des tâches d'intervention et d'initiative (bonifications, garanties, etc.). Il aura le rôle de vérifier et de préparer l'action de la Communauté en matière de coordination des politiques régionales nationales.

Le nombre des membres de ce comité devrait être strictement limité; dans ces limites, il conviendrait cependant qu'il comporte, outre les représentants du gouvernement central, des représentants des régions et des organisations économiques et sociales. En outre, le Comité économique et social devrait être associé aux travaux du comité permanent.

x  
x x

II - Avis du Comité économique et social sur la "CONJONCTURE économique de la Communauté" (1)

Rapporteur : M. Malterre - France - IIIe groupe (intérêts divers)

Le Comité économique et social a adopté, par 53 voix contre 15 et 10 abstentions, son avis sur la conjoncture économique dans la Communauté.

Dans sa première partie, l'avis analyse l'évolution conjoncturelle observée en 1969. Celle-ci a été caractérisée par des taux de croissance élevés, une diminution notable du chômage et une sensible augmentation des prix. Ces caractéristiques ont été les mêmes dans tous les Etats membres, ce qui les a amenés à prendre des mesures tendant à freiner la croissance de la demande monétaire et à encourager

(1) Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour les questions économiques, présidée par M. Kramer - Allemagne - Ier groupe (employeurs).

l'épargne. Quant aux réajustements monétaires de 1969 s'ils ont permis d'inverser les flux de capitaux à travers les frontières, leurs effets sur les courants commerciaux ont été plus limités que prévu. En conclusion, la forte expansion enregistrée en 1969 pourra être considérée comme un élément positif si les déséquilibres apparus en matière de prix et de balance des paiements peuvent être fortement atténués en 1970.

La deuxième partie donne les perspectives conjoncturelles pour 1970. L'avis souligne, en particulier, que le niveau de l'activité restera élevé malgré les mesures restrictives intervenues dans plusieurs pays. Mais comme l'accroissement de l'offre se heurte à des difficultés de main-d'oeuvre et d'approvisionnement, l'accélération des hausses de prix devrait se poursuivre au moins au cours des premiers mois de 1970, non seulement du fait de la progression de la demande due aux augmentations de revenus enregistrées en fin d'année, mais aussi à l'accroissement des coûts de production qu'elles entraînent.

Des incertitudes subsistent en ce qui concerne les effets de la conjoncture américaine et de celle du Royaume-Uni, notamment sur le développement des exportations communautaires. La question la plus importante est cependant de savoir si le retour aux équilibres fondamentaux, et notamment à un rythme plus acceptable d'augmentation des prix, sera réalisé au moins au second semestre de 1970. Par ailleurs, la situation monétaire n'est pas redevenue entièrement normale au début de 1970.

En conclusion, l'année 1970 apparaît comme une année de transition puisqu'en 1971 devraient entrer en vigueur les disciplines communautaires. Il importe que cette expérience de vie économique commune soit inaugurée sur des bases assainies.

Dans la troisième partie de son avis, relative aux orientations de politique économique, le Comité économique et social affirme tout d'abord que la politique de "désinflation" préconisée par la Commission en décembre 1969 reste d'actualité tant que des indices de ralentissement sensibles de la conjoncture extra-communautaire ne feront pas craindre que ce ralentissement atteigne la Communauté. Comme par le passé, il souligne ensuite l'importance d'une politique prudente en matière de dépenses publiques courantes et la nécessité d'accroître la production dans le respect du progrès social en tenant compte sur ce plan des effets de la politique financière, notamment du freinage du crédit - sur les investissements.

Par ailleurs, l'évolution des prix devra être étroitement surveillée, étant entendu qu'il s'agira moins de prendre des mesures de contrôle ou de blocage que d'éviter l'accroissement des charges fiscales et sociales et de supprimer les entraves qui subsistent encore à la concurrence.

En conclusion, les responsables de la politique économique devront renoncer définitivement aux mesures protectionnistes et renforcer leur coopération et leur consultation dans l'esprit du traité de Rome : la définition de politiques conjoncturelles, cohérentes et compatibles, tenant compte des réalités structurelles, permettra seule de concilier durablement la croissance et l'équilibre et de parvenir à l'unité monétaire indispensable.

III - Avis du Comité économique et social concernant la "Proposition d'un règlement (CE) du Conseil relatif à l'établissement des règles communes pour les services réguliers et les services réguliers spécialisés effectués par AUTOBUS entre les Etats membres" (1)

Rapporteur : M. Renaud - France - Ier groupe (employeurs)

Le Comité approuve en principe la "Proposition d'un règlement (Communauté européenne) du Conseil relatif à l'établissement des règles communes pour les services réguliers et les services réguliers spécialisés effectués par autobus entre les Etats membres". Il constate avec satisfaction que la proposition d'un règlement tient compte, dans ses grandes lignes, de son avis sur la "Proposition de règlement du Conseil concernant l'introduction de règles communes pour les transports internationaux de voyageurs par route", en date du 24 février 1965. Dans cet avis, le Comité avait insisté sur la nécessité, dans l'intérêt même des usagers, de prévoir des garanties pour les lignes régulières existantes et à créer, et ce notamment pour éviter une concurrence déloyale de la part des services occasionnels.

Le Comité regrette par contre, qu'aucune suite n'ait été donnée jusqu'à présent à sa recommandation tendant à arrêter dans les plus brefs délais un règlement complémentaire relatif à la réglementation des véhicules servant aux transports internationaux de voyageurs par route, dont le nombre de places n'excède pas 9 et dont l'usage fait l'objet d'une rémunération de la part de tiers.

Quant à la procédure d'octroi des licences, le Comité estime qu'elle est trop lourde pour être assurée d'un fonctionnement efficace. En effet, la question peut être posée de savoir s'il y a lieu de faire participer tous les Etats membres à l'instauration, à la modification ou à la suppression d'un service régulier ou d'un service régulier spécialisé, ainsi qu'au renouvellement de la licence. Il lui paraît normal que seuls les Etats membres directement concernés participent à la prise de décision.

De plus, le Comité se prononce en faveur d'un octroi des licences pour une durée non limitée et sous réserve d'un examen périodique, afin de contrôler que le service a été exécuté d'une façon régulière. En appliquant cette procédure, il sera possible selon lui, non seulement d'éviter tout arbitraire que pourrait comporter le système de renouvellement périodique par la Commission, mais également de serrer de plus près l'évolution de l'adaptation de l'offre à la demande sur le marché.

Enfin, le Comité estime que l'application du principe de réciprocité, bien que ne figurant pas expressément dans la proposition de règlement, n'est pas exclue non plus; il souligne cependant que ce principe ne doit pas faire l'objet d'une application automatique. Pour qu'il soit appliqué, il faut, qu'un accord intervienne entre les entreprises de transport intéressées et les Etats membres concernés.

L'avis du Comité sur ce problème a été adopté par 78 voix contre 1 voix et 1 abstention.

x  
x x

---

(1) Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour les transports, présidée par M. Dalla Chiesa - Italie - Iie groupe (travailleurs). M. Wagner - Luxembourg - Iie groupe (travailleurs) a présidé le groupe d'étude qui a préparé les travaux de la section.

IV - Avis du Comité économique et social sur la "Proposition de directive du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant la MAYONNAISE, les sauces dérivées de la mayonnaise et les autres sauces condimentaires émulsionnées" (1)

Rapporteur : M. Ramaekers - Belgique - IIIe groupe (intérêts divers)

Le Comité a adopté par 71 voix contre 4 et 5 abstentions, l'avis qu'il a élaboré sur la "Proposition de directive du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant la mayonnaise, les sauces dérivées de la mayonnaise et les autres sauces condimentaires émulsionnées".

Le Comité rappelle notamment dans son avis, la nécessité de résoudre les problèmes communs à l'ensemble des denrées alimentaires. Cette action d'harmonisation "horizontale" devrait permettre la création d'un véritable code alimentaire européen sur la base duquel serait poursuivie l'oeuvre d'élimination des entraves techniques aux échanges des denrées alimentaires.

Le Comité souligne ensuite la nécessité de spécifier à l'occasion de chaque directive "verticale" les modalités d'utilisation et d'étiquetage des divers additifs, surtout lorsque la santé est en cause.

Ainsi les agents émulsifiants et stabilisants qui sont autorisés dans de nombreuses denrées alimentaires, posent, comme d'autres additifs, le problème de la dose journalière maximale admissible. Ces additifs peuvent faire l'objet d'une surconsommation susceptible de nuire à la santé. Le Comité estime par conséquent souhaitable que le consommateur puisse choisir entre produits avec ou sans additifs autorisés.

D'autres problèmes sont également évoqués par la proposition pour la solution desquels des directives particulières, déjà prévues au "Programme général du 28 mai 1969 en vue de l'élimination des entraves techniques des échanges de denrées alimentaires, résultant de disparités entre les dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres", auraient dû faire l'objet de propositions prioritaires de la part de la Commission, afin d'éviter qu'une série de dispositions de la présente proposition de directive revête un caractère incomplet et transitoire.

L'avis du Comité contient en outre des observations portant sur d'autres problèmes de caractère plus particulier soulevés par la proposition de directive et notamment celui de l'acide acétique de synthèse, des amidons modifiés, des prescriptions d'étiquetage et les délais de mise en vigueur des dispositions de la proposition de directive.

x  
x x

---

(1) Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour les questions économiques, présidée par M. Kramer - Allemagne - Ier groupe (employeurs). M. Bouladoux - France - IIe groupe (travailleurs) a présidé le groupe d'étude qui a préparé les travaux de la section.

- V - Avis du Comité économique et social sur la "Proposition de directive du Conseil portant cinquième modification de la directive du Conseil, relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les AGENTS CONSERVATEURS pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine" (THIABENDAZOLE) (1)

---

Rapporteur : M. van Greunsven - Pays-Bas - IIe groupe (travailleurs)

Le Comité économique et social a adopté à l'unanimité moins 7 abstentions son avis sur la "Proposition de directive portant cinquième modification de la directive du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine".

Le Comité approuve, dans son avis, la proposition de la Commission visant à admettre le thiabendazole dans la liste communautaire des agents conservateurs, pour le traitement en surface des agrumes et des bananes.

Il se félicite de ce que la Commission est soucieuse d'adapter la liste communautaire d'agents conservateurs en fonction des progrès techniques et scientifiques, afin de remplacer des agents conservateurs par d'autres présentant moins d'inconvénients du point de vue toxicologique. Il n'admet toutefois le traitement, à la fois par le diphényl et le thiabendazole pendant la période transitoire, que dans la mesure où l'on peut s'attendre raisonnablement à ce que le thiabendazole permette de remplacer entièrement ou partiellement le diphényl.

x  
x x

- VI - Avis du Comité économique et social sur la proposition de directive du Conseil
- "concernant la réalisation de la liberté d'établissement et la libre prestation des services pour les activités non salariées relevant du commerce de gros du charbon et les activités d'intermédiaires du commerce et de l'industrie dans le même domaine",  
et sur celle
  - "relative aux modalités des mesures transitoires dans le domaine des activités non salariées relevant du commerce de gros du charbon et des activités d'intermédiaires du commerce et de l'industrie dans le même domaine" (2)

---

Rapporteur : M. Babau - France - IIe groupe (travailleurs)

Le Comité économique et social a approuvé les propositions de directives concernant le commerce de gros du charbon par 69 voix pour l'abstention, sous réserve d'un certain nombre d'observations.

- 
- (1) Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est fondé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture, présidée par M. Genin - France - IIIe groupe (intérêts divers).
- (2) Pour l'élaboration de son avis, le Comité s'est basé sur le rapport et l'avis de la section spécialisée pour les activités non salariées et les services (Président : M. Germozzi - Italie - IIIe groupe (intérêts divers), dont les travaux ont été préparés par le groupe d'étude "Commerce de gros du charbon" présidé par M. van Campen - Pays-Bas - Ier groupe (employeurs).

Ainsi, il a insisté pour que la notion de participation à l'exercice de l'autorité publique contenue dans la première directive soit davantage précisée et ceci conformément aux prises de position antérieures du Comité en matière de droit d'établissement.

En ce qui concerne les mesures transitoires, il a exprimé quelques préoccupations quant aux risques de traitements différentiels qui pourraient résulter de l'application de la disposition relative à la vente d'un certain tonnage minimal. Dans ces conditions, il a souligné à nouveau la nécessité de procéder le plus rapidement possible à la coordination des conditions d'admission à ces activités et de leur exercice.

En dernier lieu, le Comité ayant constaté que, lors de l'adoption d'autres directives en matière de droit d'établissement, le Conseil a eu tendance à modifier des dispositions analogues à celles prévues à l'article 7 en remplaçant l'information préalable par une information a posteriori, a insisté auprès du Conseil pour qu'il adopte cet article dans sa forme actuelle.

x  
x x

VII - Avis du Comité économique et social sur les "Propositions de directives fixant les modalités de la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les ACTIVITES NON SALARIEES de recherche, de création, de consultation et d'application du DOMAINE TECHNIQUE" (1)

---

Rapporteur : M. De Bruyn - Belgique - IIIe groupe (intérêts divers)

Sous réserve de certaines observations, le Comité économique et social a approuvé ses avis sur les propositions de directives susmentionnées, par :

- a) "Suppression des restrictions à la liberté d'établissement et la libre prestation des services" : 55 voix pour, 1 voix contre et 11 abstentions.
- b) Mesures transitoires y afférentes : 54 voix pour, 5 voix contre et 8 abstentions.
- c) Coordination de certaines dispositions concernant la formation de l'ingénieur : 54 voix pour, 4 voix contre et 9 abstentions.

Dans son premier avis relatif à la proposition de directive visant à la suppression des restrictions, le Comité estime qu'il serait souhaitable que la Commission puisse, dans les meilleurs délais, soumettre au Conseil des propositions de directives relatives aux activités de l'agronome, du biologiste, du géomètre et des conseillers dans le domaine de la propriété industrielle, qui sont exclues du champ d'application des présentes propositions de directives. Au cours des délibérations, l'opportunité a été soulignée par certains d'examiner la présente proposition en même temps que celles relatives aux activités techniques qui, en raison de leur nature et de la formation qu'elles supposent, font l'objet de directives particulières.

En ce qui concerne le deuxième avis sur le régime transitoire relatif aux conditions de formation de l'ingénieur, le Comité, sans vouloir méconnaître l'évolution qui est en cours dans les Etats membres et sans porter atteinte aux différents types de formation existant actuellement dans la Communauté, estime qu'il convient de se rallier au système proposé par la Commission, lequel fait une distinction entre trois types de formation. Compte tenu de cette évolution dans l'organisation

---

(1) Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour les activités non salariées et les services, présidée par M. Germozzi - Italie - IIIe groupe (intérêts divers). Mme Hesse - Allemagne - IIe groupe (travailleurs) a présidé le groupe d'étude qui a préparé les travaux de la section.

de l'enseignement technique supérieur, le Comité souhaite que la Commission propose le moment venu les dispositions complémentaires qui s'avéreront nécessaires.

Se référant plus particulièrement aux critères énoncés aux articles 1, 2 et 3 de la proposition de directive concernant ces trois types de formation, le Comité souligne que le bénéfice de ces articles doit s'étendre également aux personnes ayant obtenu un titre délivré par un établissement dispensant des cours du soir ou assimilés, pour autant qu'il s'agisse d'un enseignement débouchant sur un même type de formation que celui indiqué dans la proposition de directive et que les diplômes couronnant cette formation soient reconnus comme équivalents par l'Etat membre d'origine.

Le Comité, qui se rallie au texte de l'article 1, propose par contre certaines modifications aux articles 2 et 3. Dans l'article 2, le Comité juge opportun de modifier le paragraphe 4 afin de faire ressortir clairement que la directive se borne à fixer les modalités des mesures transitoires sans anticiper sur la reconnaissance mutuelle des diplômes qui devrait être réalisée ultérieurement. Au sujet de l'article 3, le Comité exprime le souhait de le modifier de telle manière qu'il soit tenu compte de toutes les situations qui existent dans les Etats membres.

Dans son troisième avis relatif à la coordination de certaines dispositions concernant la formation de l'ingénieur, le Comité, qui n'est pas en mesure de connaître tous les aspects de l'évolution en cours dans l'enseignement technique dans plusieurs Etats membres, approuve en principe la coordination préconisée par la Commission.

x  
x x

VIII - Avis du Comité économique et social sur les  
"Propositions de directives du Conseil fixant les modalités de la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation des services pour les activités non salariées de L'INFIRMIER responsable des soins généraux" (1)

---

Rapporteur : M. Zoli - Italie - IIIe groupe (intérêts divers)

Le Comité économique et social a approuvé par 34 voix contre 7 et 16 abstentions, les trois propositions de directives à l'examen, sous réserve d'un certain nombre d'observations.

A son avis, il est évident que ces propositions de directives s'appliquent aussi bien aux infirmiers qu'aux infirmières et il a suggéré, par conséquent, de modifier leurs titres en ce sens.

Il a insisté, en outre, sur la nécessité d'une déclaration du Conseil par laquelle celui-ci invite la Commission à chercher une solution adéquate au problème d'une harmonisation des règles déontologiques de l'ensemble des professions médicales, para-médicales et pharmaceutiques.

Conscient de l'importance et de la gravité du problème des réfugiés et du fait qu'un nombre important de ceux-ci ont exercé les activités envisagées par ces propositions de directives, le Comité appuie pleinement le passage y relatif dans l'exposé des motifs.

---

(1) Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour les activités non salariées et les services, présidée par M. Germozzi - Italie - IIe groupe (intérêts divers). M. Seiler - Allemagne - IIIe groupe (travailleurs) a présidé le groupe d'étude qui a préparé les travaux de la section.

En ce qui concerne la coordination des conditions de formation, le Comité suggère de fixer seulement la durée minimale globale du cycle de formation (comprenant la formation générale et la formation professionnelle) qui serait de treize années, en précisant cependant que celui-ci devrait se terminer par un cycle de formation professionnelle d'au moins trois années.

Cette suggestion a cependant rencontré l'opposition d'une partie des membres du Comité favorables à la proposition de la Commission, ce qui explique le résultat du vote.

x  
x x

IX - Avis du Comité économique et social sur la "Proposition de directive du Conseil portant prorogation du délai prévu à l'article 7, paragraphe 1,c) de la directive du Conseil du 26 juin 1964, relative aux ECHANGES INTRA-COMMUNAUTAIRES D'ANIMAUX" (bétail sur pied) (1)

---

Rapporteur : M. Flandre - France - IIIe groupe (intérêts divers)

Le Comité adopte à l'unanimité son avis approuvant la proposition de directive. Celle-ci ayant pour objet de rectifier une erreur matérielle dans une directive antérieure, le Comité demande à la Commission de rechercher une voie simplifiée pour corriger de telles erreurs, au lieu de procéder par une proposition de directive devant circuler dans toutes les instances communautaires.

x  
x x

#### ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE

Rapport d'information sur les demandes d'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège en vertu des articles 237 du traité CEE, 205 du traité CEEA et 98 du traité CECA (2)

---

Rapporteur : M. Ventejol - France - IIe groupe (travailleurs)

Le Comité économique et social a pris connaissance du rapport d'information élaboré par son sous-comité "Demandes d'adhésion" sur l'élargissement de la Communauté.

Il a procédé à un large échange de vues sur ce document qui souligne les nécessités de caractère politique, économique et social de l'élargissement. précise quels sont les engagements nécessaires à l'adhésion, notamment sur le plan institutionnel, le plan économique et financier ainsi qu'en matière de politique agricole commune, et donne quelques indications sur les mesures transitoires et la procédure de négociation.

Le rapport d'information souligne dans sa conclusion que les pays décidés à s'unir et à réaliser, après l'union douanière, l'union économique, et à progresser vers l'union politique, se doivent aujourd'hui de traduire la volonté de leurs peuples de constituer à brève échéance une Communauté d'hommes libres.

---

(1) Le Comité économique et social a élaboré son avis en la matière sur la base des travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture, présidée par M. Genin - France - IIIe groupe (intérêts divers).

(2) Le rapport d'information a été élaboré par le sous-comité "Demandes d'adhésion" présidé par M. Kuipers - Pays-Bas - Ier groupe (employeurs).

En effet, l'élargissement de la Communauté constitue une oeuvre politique destinée à accroître la vocation de l'Europe à jouer un rôle mondial, vocation qui lui a déjà été conférée par les traités de Paris et de Rome. En outre, l'élargissement entraînera une expansion économique et sociale rapide sans pour autant entraîner des charges trop lourdes pour les parties en cause. Ainsi la Communauté élargie, par sa détermination, pourra - surmontant des difficultés passagères - assurer entre ses membres un développement harmonieux et le progrès social.

Mais, au-delà, une telle Communauté devra être de valeur exemplaire :

- pour elle-même, en affermissant son caractère démocratique par ses institutions et le respect de la liberté de l'homme;
- pour les pays tiers, et en particulier les pays en voie de développement, par l'expression d'une solidarité agissante;
- pour tous, en contribuant efficacement à la paix dans le monde.

L'assemblée plénière a décidé à l'unanimité de transmettre ce document à la Commission et au Conseil, pour qu'il reçoive une large diffusion dans les milieux communautaires.

x  
x x

## VI

ACTIVITE DES SOUS-COMITESSous-comité "Politique économique à moyen terme"

Le 14 avril 1970, sous la présidence de M. Cool, président, le sous-comité a tout d'abord procédé à un échange de vues sur l'ensemble des problèmes soulevés par le

"Mémorandum de la Commission au Conseil sur les orientations globales à moyen terme de la politique économique dans la Communauté"

Il a ensuite examiné, en détail, le document présenté à ce sujet par M. Kramer, rapporteur (Allemagne - Ier groupe - employeurs).

La discussion a notamment porté sur :

- les indicateurs contenus dans le document de la Commission et sur la signification qu'il faut leur donner;
- la possibilité de tenir compte d'autres indicateurs, en particulier celui relatif à l'évolution des salaires et à la répartition des revenus;
- les taux moyens retenus par la Commission pour les différents indicateurs;
- les problèmes d'adaptation et de modification structurelles que la politique économique à moyen terme doit résoudre;
- la constatation que, pour être réalisables, les objectifs présentés par la Commission devront recueillir l'accord des partenaires sociaux.

Le rapporteur a été chargé d'adapter le compte rendu en fonction des observations présentées au cours de la réunion.

## VII

ACTIVITES DES SECTIONS SPECIALISEESA - Section spécialisée pour les activités non salariées et les services

(Président : M. Germozzi - Italie - IIIe groupe - intérêts divers)

Cette section a tenu deux réunions avant l'expiration du troisième mandat quadriennal des membres du Comité :

le 6 avril 1970 : 52e réunion

le 11 mai 1970 : 53e réunion

6 avril 1970

Au cours de cette réunion, la section a tout d'abord examiné trois projets d'avis concernant respectivement les activités non salariées de recherches de consultation, de création et d'application du domaine technique et la formation de l'ingénieur.

Lors de la discussion, les membres de la section ont notamment attiré l'attention sur le fait que la formation des ingénieurs est un domaine en pleine évolution dans la plupart des Etats membres, ce qui rend particulièrement délicate toute tentative de coordination des conditions de formation. En outre, a été soulignée la nécessité de créer une université européenne.

Les trois avis ont été adoptés à une large majorité sans que des modifications substantielles aient été apportées par rapport aux projets d'avis.

La section a abordé ensuite l'examen de deux projets d'avis relatifs aux activités non salariées relevant du commerce de gros du charbon; ces deux projets d'avis ont été adoptés à l'unanimité, sous réserve de quelques modifications tendant à supprimer certains passages jugés par trop critiques à l'égard de la France.

11 mai 1970

Sous la présidence de M. De Bruyn (en remplacement de M. Germozzi, président), la section spécialisée a d'abord procédé à l'examen des projets d'avis et de rapport relatifs aux opticiens-lunetiers préparés par M. Circaud, rapporteur (France - IIIe groupe - intérêts divers).

Les deux premiers avis visant respectivement la suppression des restrictions et la reconnaissance mutuelle des diplômes ont été adoptés à l'unanimité.

Le troisième avis relatif à la coordination des conditions d'accès et d'exercice a suscité une longue discussion qui a porté essentiellement sur la définition du champ d'activité de l'opticien-lunetier. L'ensemble de cet avis a été adopté par 10 voix contre 2 et 3 abstentions.

Le quatrième avis, relatif à la coordination des dispositions concernant les sociétés qui exercent l'activité d'opticien-lunetier, a été adopté par 12 voix pour et 4 voix contre.

La section a examiné ensuite les projets de rapport et d'avis sur les propositions concernant les activités de la sage-femme (trois avis).

Rapporteur : Mme Hesse - Allemagne - IIe groupe (travailleurs).

Ces documents ne soulevant pas d'objections, l'avis a été adopté à la quasi-unanimité.

La section a également adopté à l'unanimité moins deux abstentions le projet d'avis relatif à la

"Proposition de directive du Conseil concernant la liberté d'établissement et la libre prestation de services pour quelques activités non salariées"

Rapporteur : M. Rollinger - Luxembourg - IIIe groupe (intérêts divers) sous réserve cependant d'un certain nombre de modifications de caractère essentiellement rédactionnel.

Les documents élaborés par la section dans les trois domaines sus-mentionnés seront soumis aux délibérations du Comité économique et social lors d'une session plénière qui se tiendra après le renouvellement du Comité.

#### B - Section spécialisée pour l'agriculture

La section spécialisée pour l'agriculture s'est réunie deux fois au cours des mois d'avril et mai 1970 :

107e réunion : le 16 avril 1970

108e réunion : le 14 mai 1970 à Grenoble.

##### Réunion du 16 avril

Au cours de cette réunion, la section spécialisée a approuvé, après y avoir apporté un certain nombre de modifications, ses rapport et avis sur la

"Proposition de règlement du Conseil concernant la fabrication et le commerce des sucres (saccharose) du sirop de glucose et du dextrose"

Rapporteur : M. Visocchi - Italie - IIIe groupe (intérêts divers : agriculture)

L'avis a été adopté à l'unanimité, quoique plusieurs réserves aient été émises.

La section a adopté à l'unanimité, moins 1 abstention, ses rapports et avis sur la

"Proposition de directive du Conseil concernant les agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine (Thiabendazole)"

Rapporteur : M. van Greunsven - Pays-Bas - IIe groupe (travailleurs)

La section a renvoyé à sa prochaine réunion l'élaboration de ses rapports et avis concernant les problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intra-communautaires de viandes fraîches, ainsi que la discussion sur la proposition de la Commission relative aux vins mousseux.

Par lettre du 20 mars 1970, le président du Conseil des Communautés européennes a demandé l'avis du Comité économique et social sur un :

"Projet de règlement concernant la production et le commerce du miel".

Ce projet de règlement vise à éliminer les entraves à la libre circulation du miel dans les Etats membres.

A cet effet le projet de règlement se propose de définir à l'échelon communautaire la notion de miel, de prévoir les différentes variétés susceptibles d'être commercialisées sous des dénominations appropriées, de fixer les caractéristiques des compositions générales et spécifiques et de déterminer les principales mentions d'étiquetage.

Ce projet de règlement s'insère dans l'ensemble de dispositions visant à constituer un droit alimentaire européen.

Ce domaine relevant plus particulièrement de la section spécialisée pour l'agriculture, le bureau du Comité économique et social, lors de sa réunion du 9 avril dernier, avait décidé de charger cette section de la préparation des avis et rapport en la matière.

Au cours de cette réunion, la section spécialisée a nommé le groupe d'étude suivant, chargé de préparer ses travaux sur ledit problème :

MM. Schnieders, rapporteur (Allemagne - Ier groupe - employeurs)  
 Grandi (Italie - IIe groupe - travailleurs)  
 Canonge (France - IIIe groupe - intérêts divers)

#### Réunion du 14 mai

Lors de cette réunion, qui s'est tenue dans les locaux de la faculté des lettres de l'université de Grenoble, la section spécialisée pour l'agriculture a adopté ses avis et rapports sur :

- la "Proposition d'une directive du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les caséines et caséinates"  
 par 19 voix pour et 1 abstention,  
 rapporteur : M. Clausen - Allemagne - IIIe groupe (intérêts divers)
- la "Proposition de règlement du Conseil concernant la fabrication et le commerce des laits de conserve destinés à l'alimentation humaine"  
 à l'unanimité moins 2 abstentions,  
 rapporteur : Mme Weber - Allemagne - IIe groupe (travailleurs)
- la "Proposition de directive du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les aliments diététiques pauvres en sodium"  
 à l'unanimité moins 2 abstentions,  
 rapporteur : M. Gerritse - Pays-Bas - IIe groupe (travailleurs)
- la "Proposition d'un règlement du Conseil relatif à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches"  
 à l'unanimité,  
 rapporteur : M. Rollinger - Luxembourg - IIIe groupe (intérêts divers)

La section a ensuite nommé M. Canonge co-rapporteur pour la demande d'avis sur la :

"Proposition d'un règlement du Conseil concernant les vins mousseux de qualité de la Communauté" (1)

#### C - Section spécialisée pour les questions économiques

Avant l'expiration du troisième mandat quadriennal du Comité, cette section spécialisée a tenu une réunion le 7 avril 1970 à Bruxelles.

L'ordre du jour de cette réunion prévoyait l'élaboration d'un avis de la section sur la

1. "Situation de la conjoncture économique dans la Communauté"  
 rapporteur : M. Malterre - France - IIIe groupe (intérêts divers).

---

(1) Pour la composition du groupe d'étude voir également le Bulletin d'information no 1 '70.

Les débats ont porté essentiellement sur :

- l'analyse exacte des causes d'inflation dans la Communauté en général et dans quelques pays;
- la prise en considération, dans l'analyse des situations conjoncturelles, des modifications de structure qui interviennent dans la Communauté;
- la nécessité ou non de souligner, dans l'avis, la situation particulière des petites et moyennes entreprises.

L'avis élaboré par la section en la matière a été adopté par 23 voix contre 1.

2. La section spécialisée a ensuite examiné le projet d'avis portant sur la "Proposition de directive du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant la mayonnaise, les sauces dérivées de la mayonnaise et les autres sauces émulsionnées"

Rapporteur : M. Ramaekers - Belgique - IIIe groupe (intérêts divers)

En ce qui concerne le problème de l'emploi de l'acide acétique de synthèse dans les produits concernés par la directive, la section spécialisée s'est ralliée en définitive à la proposition de la Commission qui laisse pour l'instant le problème sans solution.

La section spécialisée a adopté à l'unanimité l'avis sur la proposition de directive ci-dessus mentionnée.

3. Pour terminer, la section spécialisée a examiné le projet d'avis sur la "Proposition de règlement du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs de volume de gaz"

Rapporteur : M. Masprone - Italie - Ier groupe (employeurs)

Cet avis a également été adopté à l'unanimité.

#### D - Section spécialisée pour les questions sociales

54e réunion : le 21 avril 1970

Sous la présidence de M. Alders, président (Pays-Bas - IIe groupe - travailleurs), la section spécialisée pour les questions sociales a adopté à l'unanimité ses avis et rapport, élaborés par M. Kok, rapporteur (Pays-Bas - IIe groupe - travailleurs) sur le

"Projet de règlement de la Commission relatif au droit des travailleurs de demeurer sur le territoire d'un Etat membre après y avoir occupé un emploi".

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la session plénière du Comité, qui se tiendra après le renouvellement du Comité économique et social.

La section - saisie par le bureau de l'élaboration d'un avis complémentaire sur la "politique industrielle de la Communauté" - a décidé la création d'un groupe d'étude de 12 membres, chargé de la préparation des travaux en la matière.

Toutefois, compte tenu du renouvellement imminent du Comité, la désignation des membres de ce groupe d'étude n'interviendra qu'ultérieurement.

La section a en outre évoqué le problème de la "sécurité sociale", notamment en ce qui concerne la note relative à

"l'évolution de la sécurité sociale au regard de la politique économique à moyen terme"

qui fait l'objet des travaux du sous-comité "Politique économique à moyen terme".

Cette question figurera également à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de la section et sera examinée à nouveau à la suite d'un exposé présenté par un représentant de la Commission sur l'état des travaux communautaires en matière de sécurité sociale.

#### E - Section spécialisée pour les transports

Les 29 et 30 avril 1970, la section spécialisée pour les transports a tenu sa 59e réunion à Gênes (Italie) au siège de l'"Ente Fiera Internazionale di Genova".

Assistaient à l'ouverture de la réunion le secrétaire d'Etat au ministère italien des transports, M. Vincelli ainsi que M. Rho, directeur général de la Direction générale VII "Transports" de la Commission des Communautés européennes.

M. Dalla Chiesa, président de la section (Italie - IIe groupe - travailleurs) a introduit les débats en prononçant l'allocution suivante :

Monsieur le Ministre,

Le Comité économique et social, qui comprend 101 membres ressortissants des Etats membres représentant les milieux des employeurs, des travailleurs et des professions libérales, artisanales et agricoles, a été appelé, aux termes de l'article 75, paragraphe 1, du traité de Rome, à émettre des avis sur les différentes propositions que la Commission des Communautés européennes a élaborées dans le cadre de la politique commune des transports; ces propositions ont pour but de régler les différents aspects de ladite politique commune des transports.

C'est la section spécialisée pour les transports, dont vous voyez ici les membres présents, qui préparent les avis du Comité dans ce domaine aussi complexe et particulier qu'est celui des transports. Ces membres, M. le Ministre, représentent non seulement les milieux professionnels des employeurs et des travailleurs des différents modes de transports, mais parmi eux figurent également des représentants du secteur des usagers de transports.

L'examen approfondi des avis émis par le Comité à ce sujet permet de déceler une conception bien nette, qui repose sur les idées fondamentales ci-après.

En matière d'accès au marché (admission à la profession, exercice de celle-ci, contrôle de la capacité)

- acceptation du principe d'une certaine intervention des pouvoirs publics sur le marché, pour autant qu'elle soit limitée au minimum indispensable et qu'elle ne vise en aucun cas une répartition autoritaire du trafic, ni une protection d'un mode de transport déterminé;
- prise en considération, lors de la fixation des zones de transport, des réalités économiques et des entités administratives, ainsi que de l'essor que peuvent espérer prendre certaines régions dans le cadre d'une politique de développement régional;
- souci d'éviter dans la mesure du possible des procédures lourdes et lentes, par le biais d'une plus grande décentralisation des autorités compétentes et d'une association à la prise de décision des représentants des professions intéressées.

En matière d'harmonisation des conditions de concurrence

- égalité de traitement entre les différents modes de transports;

- nécessité d'une définition nette de la coordination des transports (coordination limitée au minimum indispensable) et d'une étude systématique des causes et des conséquences des interventions publiques;
- élimination accélérée des distorsions existantes, par une harmonisation progressive et parallèle des dispositions affectant la concurrence et par priorité dans les transports internationaux;
- accélération de l'harmonisation des impôts et taxes selon le principe de la territorialité, bien que son application entraînera, au passage de la frontière, des entraves supplémentaires de caractère formel;
- prise de conscience de l'importance que revêtent les dispositions sociales et celles afférentes à la sécurité routière, parmi les dispositions ayant une incidence sur la concurrence.

#### En matière d'harmonisation technique

- souci de ne pas entraver le progrès technique et de ce fait recommandation d'accorder dans ce sens, dans la mesure du possible, des dérogations et des tolérances;
- prise en considération des aspects de la sécurité routière.

#### En matière de prix et conditions de transport

- imposition de certaines limites à la liberté de fixation des prix de transport, ce qui implique une préférence pour un système non rigide à caractère expérimental et dans un domaine restreint;
- prise en considération des aspects particuliers des transports;
- opportunité de respecter la parallélisme entre les mesures tarifaires et celles à prendre dans les autres domaines de la politique commune des transports.

#### En matière de tarification de l'usage des infrastructures de transport

- opportunité de déterminer les coûts occasionnés à la collectivité par la concurrence de chacune des unités de transport circulant sur les routes, les chemins de fer et les voies d'eau communautaires;
- nécessité d'imputer ces coûts aux diverses catégories de véhicules et autres moyens de transport.

Lors de la présente réunion - que vous avez bien voulu rehausser de votre présence - la section spécialisée pour les transports aura à émettre son avis sur la

"Proposition de règlement du Conseil relatif à l'établissement de règles communes pour les services de navette effectués par autocars entre les Etats membres".

Toutefois, mise à part cette tâche, elle aura l'occasion lors de cette réunion à Gênes, qui est un des ports les plus importants de l'Italie et de la Communauté, d'approfondir ses connaissances dans le domaine de la politique portuaire. Non seulement elle aura l'occasion de visiter les installations portuaires et ainsi de se rendre compte des problèmes et des possibilités de ce port méditerranéen, mais elle entamera également dans cette ville le dialogue avec la Commission sur la politique portuaire communautaire qui lui sera présentée par M. le directeur général, M. Pablo Rho.

Monsieur le Ministre, le Comité économique et social est sans doute un organisme modeste, mais j'espère que la réunion à laquelle vous avez consenti de prêter assistance, vous aura donné la conviction qu'il vit au centre de la réalité européenne, que ces membres - aussi divergents que soient leurs intérêts - ont cependant en commun un esprit libéral, de la compréhension pour l'autre partie, une attitude tolérante et, enfin, la volonté de parvenir à une vision positive des problèmes dans les avis qui sont formulés à l'attention de la Commission et du Conseil des Communautés européennes.

Le représentant du ministère italien des transports, M. Vincelli, a, de son côté, voulu souligner l'importance du rôle des Conseils économiques et sociaux existant dans presque tous les Etats membres de la Communauté économique européenne. A son avis, c'est la raison pour laquelle les auteurs des traités de Rome avaient décidé de créer sur le plan communautaire un Comité économique et social. La qualité des travaux de ce Comité ainsi que son rôle en tant qu'organe d'intégration européenne sont incontestés.

Bien que toutes les solutions adoptées au sein du Comité économique et social et de sa section spécialisée pour les transports n'aient pas trouvé l'audience souhaitable, M. Vincelli a néanmoins exprimé le désir que le Comité puisse continuer à représenter tous les intérêts communautaires nécessaires pour que celui-ci participe activement à la réalisation d'une politique communautaire européenne dans les domaines visés par les traités.

Le représentant de la Commission des Communautés européennes, M. Rho, a présenté un exposé sur la politique communautaire dans le domaine de la navigation maritime et aérienne. A ce sujet, il a notamment déclaré que la Commission attache une importance particulière à certains problèmes qui se posent actuellement dans ces deux secteurs.

Lors de la séance du 30 avril, la section spécialisée pour les transports a adopté par 11 voix contre 3 et 2 abstentions son avis relatif au

"Projet de règlement du Conseil concernant l'établissement des règles communes pour les services de navettes effectués par autocars entre les Etats membres"

Rapporteur : M. Renaud - France - Ier groupe (employeurs).

## VIII

VISITES D'INFORMATION DU PRESIDENT DU COMITE  
ECONOMIQUE ET SOCIAL AU JAPON ET AUX INDES (1)

TOKYO

Dans le cadre de son voyage au Japon, M. Berns a eu l'occasion de s'entretenir avec les autorités gouvernementales de ce pays, notamment, les représentants des ministères des affaires étrangères et de la planification économique.

Lors d'un échange de vues portant sur les relations entre la Communauté économique européenne et le Japon, les représentants japonais ont exposé au président du Comité les modalités d'intervention des forces nippones dans les domaines économiques et sociaux et ont également relaté le développement actuel et futur de leur pays.

M. Berns a été l'hôte de la Chambre agricole du Japon. Cette visite lui a permis de traiter tout particulièrement les problèmes qui se posent actuellement à l'agriculture japonaise et la perspective de susciter une collaboration plus étroite avec le monde extérieur dont principalement les Communautés européennes.

A la Chambre de commerce japonaise les problèmes industriels ont été évoqués plus particulièrement.

OSAKA

Au Grand-Hôtel d'Osaka le président du Comité a tenu une conférence à laquelle participaient les représentants de tous les milieux économiques, sociaux et universitaires.

A l'issue de l'exposé du président, un débat très animé s'est instauré quant à la participation des organisations économiques et sociales à la formulation de la politique communautaire au sein du Comité économique et social.

Lors de la visite à l'Exposition universelle, M. Berns a été reçu aux pavillons de la Communauté et du Japon.

Devant le chaleureux accueil qui lui fut réservé, le président du Comité a tenu à remercier les représentants des milieux économiques et sociaux du Japon et a offert une réception au pavillon des Communautés européennes.

INDES

A son retour, M. Berns s'est arrêté à New Delhi. Ce fut au cours d'une table ronde organisée par le ministère des affaires étrangères indien qu'il a présenté un exposé devant les représentants des différents ministères de ce pays.

Un échange de vues a permis de présenter le rôle du Comité économique et social et d'exposer les problèmes qui se posent aux représentants des organisations du monde économique et social eu égard à leurs responsabilités dans l'évolution économique actuelle tant nationale que mondiale.

Cet échange de vues clôtura une journée de travail fort appréciée par tous les participants.

Au début du mois de mai, le président du Comité économique et social s'est rendu à Londres pour une visite de 3 jours.

---

(1) Des détails sur ces visites figurent au Bulletin d'information no 1/70.

Il a rencontré à cette occasion, le chancelier du duché de Lancaster, M. George Thomson, ministre des affaires européennes et les représentants des milieux économiques et sociaux.

Le 23 avril 1970, M. Mathias Berns a été reçu en audience par Sa Majesté le roi des Belges.

## IX

PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS DIVERSES1. Journées internationales de l'élevage et de la vie rurale - Bourges

Du 1er au 4 mai 1970 s'est tenue dans la ville de Bourges, en France, une manifestation agricole consacrée à l'agriculture, à l'élevage et à l'expansion de productions de qualité de la région du Cher.

Ces journées se sont ouvertes sur le thème "L'agriculture de l'avenir".

Invité par M. Raymond Boisdé, député-maire de Bourges et par la présidente du Comité d'organisation, Mme G. Morin, le président, M. Berns, accompagné de M. Jacques Genton, secrétaire général du Comité économique et social, s'est rendu à Bourges pour assister à cette exposition internationale.

A l'occasion de l'inauguration de cette manifestation agricole, M. Berns a tenu à prononcer l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Ma présence aujourd'hui dans le Berry et à Bourges est la suite d'un heureux concours de circonstances que je veux me permettre de vous relater en introduisant cette allocution.

Parlant un soir, sur les rives du Bosphore avec votre compatriote, le secrétaire général du Comité économique et social des Communautés européennes, des mérites comparés de l'Asie Mineure et de notre vieille Europe, il me suggéra de venir passer quelques jours dans le Val-de-Loire et de "pousser" jusqu'en Berry. J'avais grande envie de connaître une région agricole du centre de la France.

On me fit alors une description poétique du département du Cher, où la Sologne vient baigner ses bouleaux et ses sapins dans la Loire, où les côtes ensoleillées du Sancerrois se dorent des grappes du Sauvignon, rejoignant par Menetou et Quincy le pays de Châteaumeillant, où les riches plaines de la Champagne berrichonne alternent avec le pays fort et les vallées herbues qui confinent au Bourbonnais, où les villes sont des écrans d'histoire. Cette description me conquiert et me fit accepter l'idée d'entreprendre ce voyage.

Comme pour briser une quelconque hésitation, on m'annonça une foire aux vins !

M. le ministre, Raymond Boisdé, député-maire, informé de mon intention transforma spontanément ce projet privé en une invitation, m'annonçant de surcroît que la foire aux vins du Cher en 1970 serait complétée par des Journées nationales de l'élevage et de la vie rurale, sur le thème de l'agriculture de l'avenir. Mme Morin, présidente du Comité d'organisation, voulut bien joindre son invitation à celle, déjà mentionnée et m'inciter à participer à l'inauguration.

Me voici donc parmi vous, en ma double qualité de président du Comité économique et social de la Communauté économique européenne et de secrétaire général de la Centrale paysanne luxembourgeoise.

La générosité et la cordialité de votre accueil m'autorisent à penser que je ne suis pas un intrus et à m'adresser à vous de manière directe. Je le ferai d'autant plus volontiers que mon pays riche de traditions et d'un passé millénaire est, et se veut, un ami de la France qu'il redoute parfois mais qu'il aime toujours. Rien de ce qui se passe à Paris et en France n'est étranger au Luxembourg. Mon souhait est de vous apporter un peu de l'air de la vallée de la Moselle, de nos plateaux et de nos forêts et de vous inviter à vous considérer en terre fraternelle au Grand-Duché, si d'aventure vous nous faites l'honneur d'y séjourner.

Je m'adresserai aux agriculteurs de ce département en ami, informé de leurs problèmes qui sont les nôtres et les miens.

Je voudrais aussi m'adresser à vous tous, Mesdames, Messieurs, en qualité de président d'une Assemblée européenne ou précisément sont réunis agriculteurs, industriels, travailleurs, représentants des professions libérales, artisanales et commerciales.

Comment éluder de parler de la politique agricole commune devant une réunion de personnalités aussi averties que vous l'êtes et devant un si beau rassemblement des richesses de votre région.

Il est certain que depuis dix ans la politique agricole a tenu le devant de la scène européenne; ceci en raison de la volonté délibérée de nos six pays de respecter les engagements pris et traduits en prescriptions impératives dans le traité de Rome.

L'organisation des marchés, la fixation des prix et depuis quelques mois la politique des structures sont autant de thèmes qui ont enrichi les premières pages des journaux et provoqué des discussions ardues dans toutes nos organisations professionnelles. L'heure n'est pas d'ouvrir ici les dossiers qu'au demeurant vous connaissez parfaitement. Si l'on entrait dans le dédale des mesures techniques en cours d'application ou en cours de préparation on risquerait sans doute aujourd'hui encore de rencontrer des divergences.

Il me semble, qu'au moins, un sentiment doit nous être commun : "s'il faut aller vite, il ne convient pas de précipiter le mouvement de manière inconsidérée et d'accélérer sans précautions la marche inéluctable du temps et du progrès".

L'idéal pour notre agriculture européenne demeure de trouver la qualité optimum correspondant aux possibilités les plus favorables du marché. L'agriculture de nos jours est engagée dans un processus de modernisation et d'intégration dans l'économie générale. Cela lui pose des problèmes cruciaux d'adaptation et d'orientation vers le progrès. Au-delà de la nécessité qui impose de repenser certaines modalités de la politique agricole européenne, il importe de souligner que cette politique agricole devra partir de quelques principes fondamentaux, à savoir :

- la préférence communautaire;
- les prix européens communs;
- une organisation commune des marchés et cela dans le cadre d'une économie de marché.

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui à Bourges, en exposant les produits du Cher de très haute qualité vous apportez la preuve que l'agriculteur ne peut survivre au sens le plus humain et avec toute la dignité de ce terme que si l'agriculture n'est pas le seul résultat des phénomènes naturels mais la conjonction intelligente et industrielle de l'homme et de la nature.

La visite de votre ville et de cette belle exposition me frappe à un autre titre, car elle illustre combien est faux l'antagonisme cultivé par certains entre les villes et les campagnes ! Leur complémentarité éclate chaque jour davantage et je me sens si près de mon pays natal dans votre belle cité que je ne puis plus m'imaginer que Bourges puisse se passer de son arrière-pays, que le Luxembourg pourrait vivre sans le Grand-Duché.

Je ne veux me permettre de remercier votre député-maire, M. le ministre Raymond Boisdé de l'avoir si bien compris et de lui dire que les efforts qu'il déploie depuis plusieurs années sont non seulement méritoires mais vont dans le sens d'une véritable économie régionale. C'est en témoin objectif que je lui adresse ce compliment. A vous tous, Mesdames et Messieurs, qui avez participé à la longue préparation de ces journées agricoles - (l'élevage du bétail comme l'élevage du vin est une longue patience !) - je veux adresser mes plus sincères félicitations.

M. le Préfet, M. l'Ingénieur en chef, directeur des services agricoles, je voudrais me permettre de vous complimenter de l'attention que le gouvernement et l'administration française portent au développement de la vie rurale dans votre région. A MM. les sénateurs Charles Durand et Eugène Jamain, le président du Conseil général, je voudrais dire qu'il m'est agréable de les rencontrer au cours de cette manifestation et de m'informer auprès d'eux des problèmes français en général.

M. le Président de la Chambre d'agriculture, M. le Président de la Fédération des exploitants, vous accepterez, je pense, de l'un des vôtres, mes meilleurs compliments et mes vœux de succès futurs.

Mme la Présidente du Comité d'organisation, M. le Président du Comité de la foire, MM. les Présidents des organisations agricoles, à vous revient le mérite d'avoir traduit dans le concret, ce projet d'exposition. Puisque vous avez bien voulu me recevoir aujourd'hui parmi vous, permettez-moi de vous remercier avec toute la cordialité d'un homme du métier.

A mon ami Jacques Genton, je veux dire aussi tous mes remerciements pour m'avoir suggéré de venir à Bourges. Je suis particulièrement heureux de lui rendre témoignage dans sa ville natale puisque depuis plus de douze années à la fois comme conseiller et comme président, j'ai pu apprécier ses qualités et ses compétences, ainsi que son attachement au Berry. Je suis particulièrement heureux qu'il ait pu m'accompagner dans cette visite que je rends à votre région.

Cependant, je ne puis oublier que je suis venu à Bourges en qualité de président du Comité économique et social des Communautés européennes.

Après deux années de mandat, plus que jamais je pense que l'introduction dans les démocraties modernes d'institutions chargées de mettre en oeuvre la démocratie économique est une nécessité.

Le rôle des assemblées économiques n'est pas d'interpeller ou de paralyser l'exécutif ou de supplanter le Parlement, mais de les informer avec tout le poids que peuvent avoir les positions formulées par des représentants qualifiés de la vie économique et sociale.

Nous avons vécu sur le plan européen une expérience de douze années enrichissante et prometteuse. Des délégués venus de nos six pays, avec autant de particularisme qu'il est possible d'en avoir de la Sicile à la Frise, de la Bretagne à la Bavière, de la Flandre au Pays basque en passant par le Berry, ont sans cesse réussi à délibérer de problèmes de plus en plus concrets, se heurtant parfois violemment mais se retrouvant pour accepter les solutions qui, en définitive, seront un jour prochain, celles de la Communauté. Sur le plan européen, en tout cas, les forces économiques et sociales représentées au sein d'institutions et d'organes publics doivent jouer un rôle déterminant pour surmonter les difficultés et dissiper les inquiétudes. Il serait dangereux que les instances politiques chargées en tout état de cause de prendre des décisions le fassent sans avoir associé à leur préparation toutes les parties intéressées.

Après un séjour à Londres où, cette semaine, j'ai pris contact avec les représentants des milieux économiques britanniques, mon voyage à Bourges sera sans doute un des derniers de mon mandat de président du Comité économique et social européen.

Pendant deux années, j'ai eu l'occasion de rencontrer et de m'entretenir avec les plus hautes autorités spirituelles et politiques des pays de la Communauté européenne, du Maroc, de la Turquie et d'Israël, ainsi qu'avec les principaux responsables économiques et sociaux de ces pays.

Je crois être en mesure de tirer après réflexion et avec la prudence de rigueur certaines conclusions.

La plus importante est que la Conférence de La Haye réunie à l'initiative du président français a constitué un événement diplomatique aux répercussions heureuses. Elle a posé, en effet, le principe de l'union et de l'ouverture, sans le préalable politique, ce qui représente une attitude franchement positive raisonnée et vraisemblablement payante.

Mais de mes contacts j'ai aussi retiré le sentiment que certaines actions ne doivent pas être reportées trop longtemps. L'avenir européen est fait d'espoir mais comporte aussi des ombres.

Les six Etats membres des Communautés européennes, en décidant d'aller par étapes vers une union monétaire et économique, se sont engagés non seulement à maîtriser progressivement des divergences naturelles ou accidentelles de situation et d'intérêt, mais à observer les uns à l'égard des autres une attitude dépouillée de toute formulation restrictive. Ce faisant, ils sont convenus d'observer la même attitude à l'égard de tout tiers décidé à appliquer les règles de la Communauté naissante. Il y a, dans cette décision, quelque chose de particulièrement constructif en ce sens que la volonté politique d'unifier l'Europe s'exprime dans une vue bien déterminée. Il s'agit, en effet, de faire de nos pays européens une société libre, dont la force de rayonnement et la prospérité se manifestent à nouveau, dans le monde, comme un facteur de progrès et d'équilibre. Le système européen refuse de se concevoir comme une autarcie ayant changé d'échelle: il repousse la solution de faiblesse pour adopter celle du dynamisme et de la confiance. Nous renouons donc délibérément avec ce qui, dans le passé, a fait notre primauté en culture, en science et en industrie. Cependant, cela nous engage plus fortement que jamais dans deux directions :

A l'intérieur, il s'agit d'aménager les conditions nécessaires à la bonne santé économique. Car il serait parfaitement illusoire de rechercher les voies d'une renaissance politique de l'Europe dans le monde, en l'absence d'une économie réellement génératrice de richesse et de liberté. Cela suppose donc la réalisation des objectifs définis au titre du traité de Rome, à savoir la constitution d'un marché commun basé sur le respect de la concurrence et sur l'entière responsabilité des agents économiques. Or, la simple addition d'économies nationales, si celles-ci continuent à diverger dans leurs conceptions et dans leurs résultats, ne saurait créer la prospérité générale. Le problème est donc moins de faire une somme que de choisir un mode de vie et une politique efficace qui rallient les suffrages.

A l'extérieur, les choix sont dictés par les mêmes impératifs d'avenir. Si l'Europe s'est trouvée être le foyer, depuis deux siècles, d'une extension de l'homme vers les finalités intellectuelles et technologiques, en direction de l'Atlantique, il serait au moins paradoxal de remettre aujourd'hui en cause la qualité même de cette extension. C'est pourquoi l'élargissement de la Communauté aux pays anglo-saxons est conforme à l'intérêt européen. Il doit donc être traité dans un esprit réaliste et confiant. Mais il serait tout autant paradoxal - et fort grave - que l'Europe, au moment même où elle retrouve l'esprit de cohésion, assiste à la dislocation de la Communauté des pays méditerranéens qui ont tant de liens avec elle; quand ils n'en ont pas fait partie. Certes, ces pays connaissent des difficultés dues à une économie de type primaire et le plus souvent tributaire de ses débouchés extérieurs. Mais il faut tenir compte des évolutions, d'autant que celles-ci sont déjà en cours, ne serait-ce qu'en Turquie, au Maroc et, surtout, en Israël. Et il n'y a aucune raison pour que ces pays ne participent pas à la prospérité générale de l'Europe, dans la mesure où les nécessités de l'investissement et de la différenciation des productions auront contribué à y modifier des structures pour l'instant peu appropriées ou en voie de mutation.

Dans l'hémisphère occidental, je puis dire que cette façon d'envisager notre destin rencontre attention et sympathie. Nous sommes donc à pied d'oeuvre. Pourtant, comme je viens de le souligner il ne faut plus tarder. Car, en proportion même de l'intérêt que nous avons soulevé, un doute politiquement ruineux risquerait de compromettre notre ambition.

De ce point de vue, je voudrais insister sur ces deux motifs essentiels d'inquiétude que je m'excuse de traduire en bref.

Le premier touche aux distorsions de prix et de taux qui font encore obstacle au fonctionnement d'un marché européen vraiment libre et concurrentiel. Certes,

la volonté politique de réduire ces difficultés est agissante. Il n'empêche que les instruments de l'union économique et monétaire de l'Europe restent à l'état embryonnaire ou circonstanciel. A mon sens, nous n'avons que trop perdu de temps avant de nous engager résolument dans la voie de la définition d'une politique monétaire et d'une politique économique communautaire qui satisfassent à la volonté générale de mieux-être. Certains aspects sectoriels nécessitent, certes, un traitement momentanément différencié - notamment en agriculture - mais ils ne doivent pas nous cacher le principal. Le principal étant de concevoir et d'appliquer un cadre de fonctionnement qui autorise les plus larges développements humains et matériels, il convient que chacun réalise, chez soi, les transformations nécessaires, l'intérêt commun allant dans le sens de l'intérêt particulier ou lui permettant de mieux se manifester. Sans quoi, il faut craindre que les volontés ne se relâchent et qu'elles se tournent ailleurs.

Le second motif d'inquiétude touche aux nécessités qu'implique la normalisation des rapports techniques et commerciaux avec les pays de l'Est. Celle-ci n'est pas sans contenir une conséquence stratégique qui consisterait, dans les circonstances que je viens d'évoquer, à détacher de l'union européenne des forces d'autant plus importantes qu'elles s'exercent dans des pays industriellement plus évolués.

Ainsi, un ensemble de bonnes dispositions extérieures vient-il présentement renforcer la volonté intérieure de coopération. Mais il existe aussi des facteurs externes qui pourraient s'ajouter à des tendances intérieures, pour le plus grand dommage de l'Europe, si cette volonté intérieure de coopération venait à être retardée dans ses réalisations.

Cette dernière remarque m'amène à la conclusion. Je suis convaincu que les décisions politiques les plus éclairées, les plus profitables, risquent de rester en l'état, si les parties intéressées qui sont chargées finalement de les mettre en oeuvre n'y sont pas explicitement associées. Je veux parler des forces qui agissent sur le destin de toute communauté humaine, celles du travail et celles de la production. A mon avis, parallèlement aux négociations politiques, il est essentiel que des séries de discussions s'engagent avec les forces économiques et sociales, dans chacun de nos pays sur le plan communautaire et dans les pays qui pensent à se lier à l'Europe d'une façon ou d'une autre. La solidité des contrats dépend de leur exécution pratique.

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Député-Maire,  
Messieurs les Membres du Parlement,  
Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs,

Puisque j'ai eu l'honneur de parler dans cette antique cité où bat le coeur de la France, je ne veux pas conclure sans me référer à l'entretien que m'accorda en décembre dernier, M. Georges Pompidou et vous dire combien je fus impressionné par la grande attention que M. le Président de la République française porte à tous les problèmes que nous venons d'évoquer et par sa volonté d'y trouver des solutions conformes à l'intérêt bien compris de la Communauté européenne mais aussi à l'intérêt de son pays.

C'est pour moi un privilège et un honneur de lui rendre cet hommage dans une des plus belles villes de France.

Votre accueil, l'occasion qui me fut donnée d'apporter, à Bourges, mon concours à la cause de l'agriculture et à celle de l'Europe sont autant de motifs de vous remercier de m'avoir reçu et de vous exprimer ma sympathie envers vous tous, envers le Berry et, j'oserai dire, d'exprimer mon affection envers la France.

## 2. Congrès sur la formation professionnelle de l'artisanat - Florence

Sur le thème

"la formation professionnelle et l'apprentissage de l'artisanat"

s'est tenu le 7 mai 1970 à Florence, le Congrès sur la formation professionnelle de l'Artisanat, organisé chaque année par la Confédération générale italienne de l'artisanat en collaboration avec le Centre d'études des problèmes de l'artisanat.

Le secrétaire général de la Confédération générale italienne de l'artisanat, M. Germozzi, qui est également conseiller au Comité économique et social, a invité le secrétaire général, M. Jacques Genton à participer à cette manifestation. M. Di Muro, administrateur au secrétariat a été délégué pour assister aux travaux de ce Congrès.

## 3. 35e Congrès de la Confédération française démocratique du travail - Issy-les-Moulineaux

A Issy-les-Moulineaux, France, a eu lieu les 6, 7, 8, 9 et 10 mai 1970, le 35e Congrès de la Confédération française démocratique du travail (CFDT).

Le secrétaire général du Comité économique et social assistait à la séance inaugurale.

## 4. Congrès de l'Institut international d'études des classes moyennes - Barcelone

Du 12 au 14 mai 1970 a eu lieu à Barcelone, Espagne, un Congrès organisé par l'Institut international d'études des classes moyennes.

Invité à participer à ce Congrès, le secrétaire général du Comité économique et social a chargé M. A. Graziosi, administrateur principal, de le représenter.

## 5. Conseil national de la Fédération nationale des transports routiers à Deauville

Les 20 et 21 mai 1970 s'est tenu à Deauville, France, un cycle de manifestations organisé à l'occasion du Conseil national de la Fédération nationale des transports routiers.

Invité à cette manifestation le secrétaire général du Comité économique et social, M. Jacques Genton, a délégué M. O. Kuby, chef de division, à représenter le secrétariat du Comité économique et social.

## 6. Assemblée plénière du "Christelijke Boeren en Tuindersbond" - Groningen

L'assemblée plénière du "Christelijke Boeren en Tuindersbond" s'est tenue le 22 mai 1970 à Groningen, Pays-Bas. M. d'Ansembourg, administrateur principal au secrétariat du Comité économique et social, a représenté M. Jacques Genton à cette journée d'étude.

## 7. Congrès annuel de la Confédération nationale de la Mutualité de la coopération et du crédit agricole - Vichy

Du 21 au 27 mai 1970 a eu lieu à Vichy, France, le 52e Congrès national de la Mutualité de la coopération et du crédit agricole.

Sur le thème

"la réponse des agriculteurs au défi de la concurrence et de l'efficacité"

se sont ouvertes ces journées qui ont notamment analysé les tendances libérales et concurrentielles dominant le développement économique actuel.

M. Henri Canonge, directeur général de cette Confédération et membre du Comité économique et social des Communautés européennes a présenté le rapport d'activité de la CNMCCA.

M. Deniau, membre de la Commission, participait à ce Congrès.

M. Jacques Genton, secrétaire général, invité à assister à ce Congrès national, a adressé à M. Pierre Martin, président, le télégramme suivant :

"Retenu par obligations d'ordre professionnel regrette ne pouvoir assister cette année à votre Congrès. Formule voeux de succès pour les journées de votre organisation."

#### 8. Congrès de l'Union internationale des transports routiers - La Haye

Le 12e Congrès de l'Union internationale des transports routiers (IRU) a eu lieu à La Haye (Pays-Bas) du 1er au 4 juin 1970.

Invité par le secrétaire général de cette organisation, M. Jacques Genton, secrétaire général du Comité économique et social a délégué M. Müllers, administrateur au secrétariat pour le représenter.

#### 9. Fédération internationale des syndicats chrétiens du personnel des transports (CMT) - Vienne

La Fédération internationale des syndicats chrétiens du personnel des transports a tenu son Congrès statutaire les 26, 27, 28 et 29 mai 1970 à Vienne dans la Salle des Chevaliers du siège gouvernemental de la Basse-Autriche.

Le secrétariat du Comité économique et social était représenté par M. Vermeulen, administrateur principal.

Les participants à ce Congrès ont notamment entendu un exposé de

- M. Bertrand, ministre belge des transports
- M. Bodson, membre de la Commission des Communautés européennes.

Le Congrès a adopté la nouvelle dénomination de cette fédération comme suit :

"Fédération internationale des organisations syndicales du personnel des transports" (CMT)

#### 10. Fédération française des commissionnaires et auxiliaires de transport, commissionnaires en douane, transitaires, agents maritimes et aériens - Nice

Le secrétaire général du Comité avait été invité à assister à la séance officielle de clôture du Congrès de la Fédération française des commissionnaires et auxiliaires de transport, commissionnaires en douane, transitaires, agents maritimes et aériens qui a eu lieu du 2 au 3 juin 1970 à Nice-France.

#### 11. Gesundheitspolitische Konferenz - Bad Godesberg

Le 24 juin 1970 a eu lieu à Bad Godesberg (Allemagne) une conférence relative à la politique de la santé (Gesundheitspolitik).

Le secrétariat du Comité économique et social avait été invité à participer à ces travaux.

12. IXe Etats généraux des communes d'Europe - Londres

Organisés par la "Section britannique du Conseil des communes d'Europe", se sont tenus à Londres, du 15 au 18 juillet 1970, les IXe Etats généraux. Invité par le président du Conseil des communes d'Europe, M. H. Cravatte, le secrétaire général du Comité n'a pas pu assister à cette manifestation.

X

VISITES D'INFORMATION AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL- British Institute of Management

Les Communautés européennes ont reçu les 22 et 23 avril 1970, en visite d'information, un groupe de personnes du "British Institute of Management".

Ce groupe a également tenu à se rendre au Comité économique et social. Ils ont été reçus le 24 avril par MM. O. Kuby, chef de division et M. d'Ansembourg, administrateur principal qui ont présenté un exposé sur le rôle du Comité dans le contexte communautaire.

- Centre for Administrative Studies

Un groupe d'étudiants du "Centre for Administrative Studies" en visite aux institutions européennes les 27 et 28 avril 1970, avait souhaité se rendre au Comité économique et social pour s'informer de l'activité de cette institution.

Le groupe a été reçu au secrétariat du Comité par M. P. Pixius, chef de division et a entendu un exposé de M. J.P. Teisseire, chef de cabinet, sur le rôle et l'activité du Comité économique et social dans le cadre des Communautés européennes.

## XI

MONSIEUR M. NICOLAY REMPLACE MONSIEUR E. PORENA  
EN TANT QUE MEMBRE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL.

Le Conseil des Communautés européennes, lors de sa session du 16 mars 1970, a nommé membre du Comité économique et social, pour la période prenant fin le 16 mai 1970, M. Mario Nicolay en remplacement de M. Eduardo Porena, démissionnaire.

M. Nicolay, né le 1er février 1916 à Bazzano (Bologne) est "direttore della direzione dei servizi di politica economica generale e scambi internazionali della Confederazione generale italiana del commercio e del turismo";

M. Nicolay participe également à l'activité de la Chambre de commerce internationale - section italienne - ainsi qu'à celle du Comité des organisations commerciales de la Communauté économique européenne (COCCEE) et à l'activité du Centre international du commerce de gros (CICG).

Au cours de la session plénière de fin avril 1970, M. Nicolay a été désigné membre des sections spécialisées et sous-comité suivants dans lesquels siégeait M. Porena :

- Section spécialisée pour l'agriculture
- Section spécialisée pour les questions économiques
- Section spécialisée pour les transports
- Section spécialisée pour les activités non salariées et les services
- Sous-comité "Politique économique à moyen terme".

QUATRIEME EXERCICE QUADRIENNAL

1970 - 1974



## XII

COMPOSITION DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

(exercice quadriennal 1970 - 1974)

Le Conseil des Communautés européennes a procédé le 24 août 1970. à la nomination des membres du Comité économique et social.

La composition du Comité est la suivante (1):

J.A.C. <u>Alders</u>	Tweede Voorzitter van het Nederlands Katholiek Vakverbond	Nederland
Louis <u>Ameye</u>	Président de la Fédération belge de l'industrie du verre; membre du Comité de direction de la FIB; président du Comité permanent du verre de la CEE; président du Comité Benelux	Belgique
Romolo <u>Arena</u>	Direttore centrale, capo del servizio rapporti internazionali dell'Istituto per la ricostruzione industriale (IRI); membro del consiglio d'amministrazione della Società finanziaria cantieri navali (Fincantieri)	Italia
Albrecht <u>Aschoff</u>	Rechtsanwalt in Essen: Mitglied zahlreicher nationaler und internationaler politischer und wirtschaftlicher Organisationen; ehemaliges Mitglied des Deutschen Bundestags und des Europäischen Parlaments	Deutschland
Fabrizia <u>Baduel</u> <u>Glorioso</u>	CISL Capo ufficio relazioni internazionali CISL	Italia
Siegfried <u>Balke</u>	Ehrenpräsident der Bundesvereinigung der Deutschen Arbeitgeberverbände; Beratender Chemiker und Vorsitzender des Deutschen Verbandes Technisch-Wissenschaftlicher Vereine; des Vereins der Bayerischen Chemischen Industrie e.V.	Deutschland
Léon <u>Bernaert</u>	Président de la Commission sociale de la fédération des industries belges	Belgique
Mathias <u>Berns</u>	Secrétaire général de la Centrale paysanne luxembourgeoise; membre du Présidium du Comité des organisations professionnelles agricoles (COPA)	Luxembourg
Léopold <u>Bodart</u>	Chargé de cours au Centre universitaire de l'État à Mons; membre du Conseil supérieur des statistiques	Belgique
Enrico <u>Bonomi</u>	ASAP Dirigente ENI Responsabile ufficio studi internazionali	Italia

(1) M. Georges Bréart (France) désigné le 24 août est décédé le 19 novembre 1970  
Un membre allemand n'a pas accepté sa nomination. .

Constant <u>Boon</u>	Voorzitter van de Belgische Boerenbond; Lid van de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven; Buitengewoon Hoogleraar aan de Katholieke Universiteit te Leuven; Regent bij de Nationale Bank van België	België
Jean <u>Bornard</u>	Président de la Fédération des mineurs CFTC; vice-président du Conseil d'administration des Charbonnages de France; membre du Comité consultatif de la CECA	France
Maurice <u>Bouladoux</u>	Président de la Confédération mondiale du travail (CMT); président honoraire de la CFDT (Confédération française démocratique du travail)	France
François <u>Bourel</u>	Délégué général de l'Association nationale des industries agricoles et alimentaires; membre de la Commission des industries agricoles et alimentaires de l'UNICE	France
Otto <u>Brenner</u>	Vorsitzender der Industriegewerkschaft Metall (IG-Metall); Mitglied des Bundesvorstands des Deutschen Gewerkschaftsbundes (DGB); Präsident des Internationalen Metallarbeiterbundes	Deutschland
Oswald <u>Calvetti</u>	Secrétaire général de la Fédération nationale du papier, carton, cellulose; membre de la Commission exécutive de la Confédération générale du travail	France
Helmuth <u>Cammann</u>	Hauptgeschäftsführer des Bundesverbands Deutscher Banken	Deutschland
J. <u>van Campen</u>	Dagelijks bestuurslid van het Verbond van de Nederlandse Groothandel; Directeur Vihamij-Buttinger/N.V.; Lid van de Sociaal-Economische Raad van Nederland (SER)	Nederland
Henri <u>Canonge</u>	Directeur général de la Condéfération nationale de la Mutualité de la coopération et du crédit agricole	France
Igino <u>Caprio</u>	Direttore dell'ufficio per l'esportazione del tabacco (UPET); consulente della Confederazione generale italiana per i problemi dell'integrazione economica europea; membro del presidium del Comitato delle organizzazioni professionali agricole (COPA)	Italia
François <u>Ceyrac</u>	Vice-président du Conseil national du patronat français; président de l'Union des industries métallurgiques et minières; membre du Conseil économique et social français	France
Yves <u>Chabrol</u>	Président d'honneur de la Fédération nationale des syndicats pharmaceutiques; membre du Conseil supérieur de la pharmacie et du Conseil supérieur d'hygiène publique	France
J.J.A. <u>Charbo</u>	Oudpresident van de Centrale der Nederlandse Verbruikscoöperaties (Co-op Nederland)	Nederland

<u>Baldassare Costantini</u>	Rappresentante del settore dei trasporti della CISL; membro del direttivo della Sezione ferroviari dell'ITF; membro del comitato sindacale dei trasporti della Comunità	Italia
<u>Enzo Dalla Chiesa</u>	Segretario nazionale dell'Unione italiana del lavoro (UIL); membro del Consiglio nazionale dell'economia e del lavoro (CNEL); vicepresidente del Consiglio italiano del movimento europeo; membro del comitato esecutivo della Confederazione internazionale dei sindacati liberi (CISL)	Italia
<u>Michel Debatisse</u>	Président de la Confédération française de l'aviculture; secrétaire général de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)	France
<u>Clément De Bievre</u>	Directeur van de afdeling economische aangelegenheden van het Verbond der Belgische Nijverheid (VBN - FIB); Lid van het Bureau van de Centrale raad voor het Bedrijfsleven	België
<u>Jacques De Bruyn</u>	Secrétaire général de la Fédération des entreprises non industrielles de Belgique (FENIB); directeur à l'Association belge des banques	Belgique
<u>Georges Debunne</u>	Algemeen Secretaris van het Algemeen Belgisch Vakverbond (ABVV / FGVB)	België
<u>Michel De Grave</u>	Attaché au service d'études de la Confédération des syndicats chrétiens; membre de la Commission pour la régulation des prix	Belgique
<u>Louis Delacarte</u>	Directeur commercial honoraire de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF); Vice-président de la Société internationale Intercontainer	France
<u>Alfred Delourme</u>	Secrétaire général adjoint de la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB - ABVV); président du Comité de contrôle de l'électricité et du gaz	Belgique
<u>Heinrich Dohrendorf</u>	Mitglied des Präsidiums des Bundesverbandes des Deutschen Gross- und Aussenhandels	Deutschland
<u>Mario Eboli</u>	Direttore generale dell'ENPI	Italia
<u>Paul Eckel</u>	Facharzt für Radiologie; Präsident der Ärztekammer Niedersachsen; Vorsitzender der Atomkommission der Bundesärztekammer	Deutschland
<u>Umberto Emo Capodilista</u>	Vicepresidente della Confagricoltura; presidente dell'Unione provinciale agricoltori di Padova; vicepresidente aggiunto della Confederazione europea dell'agricoltura	Italia
<u>Bruno Fassina</u>	Membro del comitato esecutivo della Confederazione italiana sindacati lavoratori (CISL); segretario generale della Federazione italiana dei lavoratori tessili e dell'abbigliamento (FILTA - CISL)	Italia

Hilaire <u>Flandre</u>	Vice-président du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA); président de la Commission internationale du CNJA; membre du Présidium du COPA	France
Hermann <u>Fredersdorf</u>	Stellvertretender Bundesvorsitzender des Deutschen Beamtenbunds (DBB); Bundesvorsitzender des Bundes Deutscher Steuerbeamten (BDST); Präsident der Union der Finanzbeamten Europas (UFE)	Deutschland
Wilhelm <u>Geile</u>	Präsident des Zentralvereins für deutsche Binnenschifffahrt e.V.; stellvertretender Vorsitzender des Grossen Verkehrsausschusses des Deutschen Industrie- und Handelstags	Deutschland
Albert <u>Genin</u>	Membre du bureau de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA); président de l'Organisation régionale laitière agricole coopérative (ORLAC); membre du Comité permanent général et vice-président pour la France de la Confédération européenne de l'agriculture (CEA)	France
Manlio <u>Germozzi</u>	Delegato della presidenza e segretario generale della Confederazione generale italiana dell'artigianato; consigliere del Consiglio nazionale dell'economia e del lavoro	Italia
G. <u>Gerritse</u>	Economisch adviseur bij het Christelijk Nationaal Vakverbond (CNV)	Nederland
Léon <u>Gingembre</u>	Président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (PME); président de l'Union internationale de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises; membre du Conseil économique et social français	France
Elio <u>Giovannini</u>	Segretario nazionale della Federazione impiegati operai metallurgici (FIOM)	Italia
Torello <u>Giunti</u>	Presidente del comitato trasporti della Confederazione generale dell'industria italiana (CONFINDUSTRIA); presidente del Comitato per lo studio dei problemi dei combustibili della Confindustria	Italia
Piero <u>Giustiniani</u>	Presidente del Centro sperimentale metallurgico; presidente dell'Ente nazionale italiano di unificazione; presidente del Comitato italiano della Lega europea di cooperazione economica	Italia
J.M.W. <u>van Greunsven</u>	Adviseur Buitenland van het Nederlands Katholiek Vakverbond; Plaatsvervangend lid van de Sociaal-Economische Raad van Nederland	Nederland
Karl <u>Hauenschild</u>	Vorsitzender der Industriegewerkschaft Chemie, Papier, Keramik	Deutschland
Harm <u>ter Heide</u>	Secretaris van het Nederlands Verbond van Vakverenigingen (N.V.V.)	Nederland
Carlo <u>Hemmer</u>	Directeur de la Chambre de commerce	Luxembourg

Gerda M. <u>Hesse</u>	Leiterin der Hauptabteilung Wirtschaftspolitik beim Bundesvorstand der DAG; Mitglied des Bundesvorstands der Deutschen Angestelltengewerkschaft (DAG)	Deutschland
Alphonse <u>Hildgen</u>	Inspecteur divisionnaire des Chemins de fer luxembourgeois (CFL); président de la Fédération nationale des cheminots, des travailleurs et des employés du transport luxembourgeois	Luxembourg
Wolfgang <u>Hipp</u>	Stellvertretender Hauptgeschäftsführer des Deutschen Industrie- und Handelstags	Deutschland
Karl-Heinz <u>Hoffmann</u>	Stellvertretender Vorsitzender der Gewerkschaft Öffentliche Dienste, Transport und Verkehr	Deutschland
Jozef <u>Houthuys</u>	Voorzitter van het Algemeen Christelijk Vakverbond van België; Vice-Voorzitter van het Wereldverbond van de Arbeid; Bestuurslid van de Europese Organisatie van het WVA.	België
Joseph <u>Illerhaus</u>	Mitglied des Präsidiums der Hauptgemeinschaft des Deutschen Einzelhandels; Präsident des Deutschen Textileinzelhandels	Deutschland
H.L. <u>Jansen</u>	Secretaris-generaal van de Sociaal-Economische Raad van Nederland; Secretaris van de Economische en Sociale Raad van Advies van de Benelux Economische Unie	Nederland
Willem <u>Jonker</u>	Voorzitter van het Contactorgaan Nederlands Vervoeroverleg; Vervoersaangelegenheden van het Ministerie van Verkeer en Waterstaat	Nederland
W. <u>Kok</u>	Secretaris van het Nederlands Verbond van Vakverenigingen (N.V.V.)	Nederland
Heinrich <u>Kolbenschlag</u>	Generalsekretär des Zentralverbands des Deutschen Handwerks	Deutschland
J. <u>de Koning</u>	Algemeen Secretaris van de Nederlandse Christelijke Boeren- en Tuindersbond	Nederland
Hans O.R. <u>Kramer</u>	Ehemaliges Vorstandsmitglied der Farbenfabriken BAYER AG; ehemaliger Präsident der Industrie-Vereinigung Chemiefaser e.V.; ehemaliger Vizepräsident des Comité international de la rayonne et des fibres synthétiques, Paris	Deutschland
J.D. <u>Kuipers</u> President	Vice-Voorzitter van het Verbond van Nederlandse Ondernemingen (VNO); President-Commissaris der Koninklijke Maatschappij "De Betuwe" N.V.; Voorzitter Presidium Buitenland, Raad van Nederlandse Werkgeversverbonden	Nederland
Alfons <u>Lappas</u>	Mitglied des geschäftsführenden Bundesvorstands des Deutschen Gewerkschaftsbundes	Deutschland
Georges <u>Lecuyer</u>	Président de la Chambre des métiers du Pas-de-Calais; président de la Conférence régionale des métiers; membre du bureau de l'Assemblée permanente des Chambres de métiers; président du Comité d'entente des organisations artisanales françaises	France

André <u>Malterre</u>	Président de la Confédération générale des cadres; questeur au Conseil économique et social français	France
Jean <u>Mamert</u>	Secrétaire général du Conseil économique et social	France
Livio <u>Mascarello</u>	Secrétaire de la Confédération générale du travail (CGT); membre suppléant du Conseil général de la FSM	France
Alberto <u>Masprone</u>	Segretario generale del Comitato interalimentare italiano (CONFINDUSTRIA); membro del Comitato europeo industrie agricolo-alimentari	Italia
Pietro <u>Merli</u> <u>Brandini</u>	Membro del Consiglio generale della confederazione italiana sindacati lavoratori (CISL); direttore di ricerca dell'Istituto di studi sulle relazioni industriali e di lavoro	Italia
Fritz <u>Mayvaert</u>	Président de la Foire internationale de Gand; président d'honneur de l'Union royale des classes moyennes de Gand; censeur à la Banque nationale de Belgique	Belgique
Enrico <u>Minola</u>	Consigliere d'amministrazione della FIAT; vicepresidente della Camera di commercio internazionale, sezione italiana	Italia
Fernando <u>Montagnani</u>	Segretario nazionale della Confederazione generale italiana del lavoro (CGIL); consigliere del Consiglio nazionale dell'economia e del lavoro (CNEL)	Italia
Camille <u>Mourgues</u>	Secrétaire confédéral de la Confédération générale du travail-force ouvrière; directeur adjoint des P et T	France
Gerd <u>Muhr</u>	Stellvertretender Vorsitzender des Deutschen Gewerkschaftsbundes	Deutschland
Mario <u>Nicolaj</u>	Direttore della direzione dei servizi di politica economica generale e scambi internazionali della Confederazione generale italiana del commercio e del turismo	Italia
Paul <u>Noddings</u>	Président de l'UNAF (Union nationale des associations familiales); questeur du Conseil économique et social français	France
Alain <u>Peyromaure- Debord-Broca</u>	Délégué général du syndicat général des maisons d'alimentation et d'approvisionnement à succursales de France	France
Giulio <u>Pierucci</u>	Segretario confederale della Confederazione italiana sindacati nazionali lavoratori (CISNaL)	Italia
Vicenzo <u>Piga</u>	Publicista e giornalista; membro dell'esecutivo dell'Associazione nazionale stampa agricola	Italia

Jean <u>de Précigout</u>	Président de la Commission des relations économiques internationales du Conseil national du patronat français (CNPF); président du syndicat français des textiles artificiels et synthétiques; président de l'Union des industries textiles; membre du Conseil économique et social français	France
Rosario <u>Purpura</u>	Direttore generale al ministero del lavoro e della previdenza sociale	Italia
Roger <u>Ramaekers</u>	Secrétaire général de la Fédération belge des coopératives; président du Conseil de la consommation; régent de la Banque nationale de Belgique; membre du Conseil central de l'économie; membre du Conseil national de la coopération	Belgique
Lothar <u>Raucamp</u>	Präsident des Bundesverbands des Deutschen Güterfernverkehrs	Deutschland
Edmond <u>Renaud</u>	Président de la Fédération nationale des transports routiers; conseiller de la Banque de France	France
Raymond <u>Rollinger</u>	Directeur de la Chambre des métiers; membre du Conseil économique et social luxembourgeois; membre du comité-directeur de l'Union de l'artisanat des pays de la CEE (UACEE)	Luxembourg
Aride <u>Rossi</u>	Segretario confederale per il settore terra dell'Unione italiana del lavoro (UIL); membro del Comitato esecutivo dei lavoratori agricoli della Confederazione internazionale dei sindacati lavoratori (CISL)	Italia
Umberto <u>Scalia</u>	Responsabile dell'ufficio internazionale della Confederazione generale italiana del lavoro (CGIL)	Italia
Adalbert <u>Schlitt</u>	Geschäftsführer des Deutschen Atomforums	Deutschland
Adolf <u>Schmidt</u>	Vorsitzender der Industriegewerkschaft Bergbau und Energie	Deutschland
François <u>Schmit</u>	Secrétaire général de la Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens	Luxembourg
Rudolf <u>Schnieders</u>	Stellvertretender Generalsekretär im Deutschen Bauernverband	Deutschland
A.F.H.C. <u>Schrijvers</u>	Voorzitter Raad voor het Midden- en Kleinbedrijf, 's-Gravenhage; bijzonder hoogleraar aan de Katholieke Hogeschool te Tilburg	Nederland
André <u>Soulat</u>	Secrétaire national de la Fédération générale de la métallurgie/CFDT; membre du Conseil économique et social français	France
Gabriel <u>Ventejol</u>	Membre du bureau de la Confédération générale du travail-force ouvrière (CGT-FO); vice-président du Conseil économique et social français	France
Vincenzo <u>Visocchi</u>	Consigliere economico della Federazione italiana dei consorzi agrari e della Confederazione nazionale dei coltivatori diretti; membro del comitato degli esperti generali e del presidium del Comitato delle organizzazioni professionali agricole della CEE (COPA)	Italia

Maria <u>Weber</u>	Mitglied des geschäftsführenden Bundesvorstands des Deutschen Gewerkschaftsbundes DGB; Leiterin der Hauptabteilung Frauen und der Abteilung Berufliche Bildung im DGB; Mitglied des Beratungsausschusses des Internationalen Bundes Freier Gewerkschaften für Fragen weiblicher Arbeitnehmer (IBFG-IBS)	Deutschland
Hans Jürgen <u>Wick</u>	Stellvertretender Generalanwalt und Leiter der Abteilung Agrarmärkte im Deutschen Raiffeisenverband e.V. Bonn	Deutschland
.....	.....	Deutschland

---

N.B. L'annuaire du Comité économique et social, qui paraîtra dans les quatre langues, est actuellement en préparation. La liste ci-dessus doit être considérée comme provisoire.

## XIII

SESSION CONSTITUTIVE POUR LE QUATRIEME EXERCICE QUADRIENNAL

Le Comité économique et social a tenu sa 87e session plénière les 22 et 23 septembre 1970 à la salle "Dynastie" du Palais des Congrès à Bruxelles. La séance d'installation des membres du 22 septembre s'est déroulée en présence de M. Rohwedder, en sa qualité de président du Conseil en exercice et de M. Coppé, représentant de la Commission.

Le Conseil était également représenté par MM. Pedini, Thorn, de Koster, Major. MM. les représentants permanents adjoints Boemcke et Cazimajou et M. Calmes, secrétaire général du Conseil, assistaient également à la session constitutive.

Conformément au règlement intérieur, cette session constitutive pour le quatrième exercice quadriennal du Comité économique et social 1970-1974 a eu lieu :

- sous la présidence de M. A. Aschoff, doyen d'âge, assisté d'un bureau d'âge. composé des quatre plus jeunes conseillers, MM. De Grave, Kok, Flandre et Gerritse et du secrétaire général, M. Jacques Genton, jusqu'à la proclamation du résultat relatif à l'élection du nouveau bureau du Comité,
- sous la présidence de M. J.D. Kuipers, nouveau président du Comité économique et social, dès l'installation du nouveau bureau.

Installation du bureau d'âge

Le doyen d'âge, M. A. Aschoff, assisté des quatre plus jeunes membres présents et du secrétaire général du Comité, a ouvert la séance et déclaré installé le bureau d'âge, constitué conformément à l'article 1 du règlement intérieur.

M. Aschoff a prononcé ensuite l'allocution suivante, au cours de laquelle il a donné connaissance au Comité, conformément à l'article 2 du règlement intérieur, de la communication qui lui a été faite par le président du Conseil au sujet de la nomination des membres :

"Mesdames et Messieurs,

C'est un privilège que j'apprécie, d'ouvrir, en tant que président d'âge, une période de mandat du Comité économique et social. Le fait que les représentants des institutions de la Communauté participent à cette séance, manifestant ainsi leur intérêt pour les travaux de notre Comité, nous procure une grande satisfaction. C'est avec un vif plaisir que nous les accueillons parmi nous.

Nous remercions tout particulièrement le président du Conseil en la personne de M. Rohwedder; les représentants du Conseil, MM. Pedini, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la République italienne, Thorn, ministre des affaires étrangères du grand-duché de Luxembourg, de Koster, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, Major, ministre de l'emploi et du travail du royaume de Belgique, Coppé, représentant de la Commission; MM. les représentants permanents Boemcke et Cazimajou; M. Calmes, secrétaire général du Conseil; MM. les Membres des représentations permanentes, Hauts fonctionnaires du Conseil et de la Commission.

La plupart des visages qui nous entourent nous sont familiers.

A ceux de nos anciens collègues dont le mandat n'a pas été renouvelé, je tiens à donner ici l'assurance de notre meilleur souvenir et de notre gratitude pour la collaboration féconde qu'ils ont apportée à nos travaux. Nous leur adressons nos vœux les plus sincères de santé et de prospérité, et nous leur souhaitons tout le succès possible dans la poursuite des diverses activités qu'ils exercent dans leur pays. Les institutions compétentes de la Communauté ont adressé, en témoignage

de reconnaissance pour le travail accompli, une lettre officielle de remerciement à nos anciens membres et nous en sommes très heureux.

Etant donné qu'un grand nombre de conseillers - 29 exactement - entrent dans leurs fonctions aujourd'hui, je m'en voudrais d'omettre de les présenter à l'assemblée en citant leurs noms, ceci devant nous permettre à tous de faire leur connaissance. Je me permets donc de procéder à la présentation de nos nouveaux collègues par pays :

#### BELGIQUE

MM. Léon Bernaert  
Michel de Grave

#### REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

MM. Helmuth Cammann  
Hermann Fredersdorf  
Karl Hauenschild  
Joseph Illerhaus  
Heinrich Kolbensschlag  
Alfons Lappas  
Gerd Muhr  
Lothar Raucamp  
Adolf Schmidt  
Jürgen Wick

#### FRANCE

MM. François Bourel  
Oswald Calvetti  
François Ceyrac  
Georges Lecuyer  
Jean Mamert  
Livio Mascarello  
Alain Peyromaure-Debord-Broca  
André Soulat

#### ITALIE

MM. Enrico Bonomi  
Umberto Emo Capodilista  
Mme Fabrizia Baduel Glorioso  
MM. Elio Giovannini  
Umberto Scalia  
Mario Eboli

#### LUXEMBOURG

MM. Carlo Hemmer  
François Schmit

Le retard dans le renouvellement du mandat des membres du Comité a provoqué une accumulation de travail considérable; afin d'en venir à bout, nous devons nous imposer une discipline très stricte. Pour le deuxième semestre 1970, nous serons dans l'obligation de mettre plus intensivement encore que dans les années écoulées, nos énergies à contribution pour accomplir les tâches qui incombent au Comité économique et social.

Je crois être votre interprète, mes chers collègues, en exprimant le souhait que, dans l'avenir, les instances compétentes ne ménagent aucun effort pour éviter un nouvel arrêt total des activités de notre Comité entre deux périodes de mandat.

Pour écarter définitivement ce genre de difficultés, les instances compétentes devraient admettre l'interprétation de l'article 194 du traité, donnée en 1964 par les représentants des services juridiques de la Commission et du Conseil participant au groupe de travail "ad hoc", chargé de la révision du règlement intérieur, à savoir que sans préjudice des dispositions de l'article 194 du traité, alinéa 2, dans les cas où les conseillers ne sont pas encore remplacés à l'expiration

de leur mandat de quatre ans, ils restent en fonction jusqu'à ce qu'il soit pourvu à leur remplacement (ceci par analogie avec les dispositions de l'article 159 du traité, relatives à la fin du mandat des membres de la Commission).

Après une période de tensions persistantes et de difficultés, les Communautés européennes ont connu, au cours de ces deux dernières années, des progrès dans différents secteurs et un renouveau de l'élan communautaire.

Le Comité économique et social qui, au cours de cette période difficile, a poursuivi ses activités et ses consultations, se félicite de la multiplication des signes de relance dans la construction européenne, relance qui a permis au Comité économique et social d'exprimer son opinion sur des problèmes aussi fondamentaux que l'ensemble de la situation communautaire, le plan Mansholt, la réforme du Fonds social, la politique régionale, l'élargissement de la Communauté et l'accroissement des pouvoirs budgétaires du Parlement européen.

Pour conclure cette allocution, je voudrais encore, au seuil de la quatrième période quadriennale, tourner un instant le regard vers l'avenir et exprimer l'espoir que le nouveau Comité saura s'inspirer de l'expérience acquise au cours des douze années écoulées pour continuer à assumer le rôle d'une assemblée cohérente et efficace dans le cadre de ses compétences économiques et sociales, et apporter, comme il l'a fait jusqu'ici, dans la conscience de ses responsabilités, sa contribution à la construction de l'Europe.

Nous savons pouvoir compter sur le secrétariat qui, sous la conduite expérimentée de son secrétaire général, M. Jacques Genton, nous apporte depuis plus de 12 ans une collaboration efficace et dévouée, et je ne voudrais pas clore cette brève allocution sans présenter mes meilleurs vœux à celui qui fête aujourd'hui son anniversaire, c'est-à-dire notre secrétaire général."

Communautés européennes

Bruxelles, le 8 septembre 1970

Le Conseil

Monsieur  
Albrecht ASCHOFF,  
Président d'âge du Comité  
économique et social

BRUXELLES

Boulevard de l'Empereur, 3

Monsieur le Président,

Le 23 août 1970, le Conseil a procédé à la nomination des nouveaux conseillers du Comité économique et social pour la période du 23 août 1970 au 22 août 1974.

Il ressort des documents dont nous disposons que vous êtes actuellement le plus âgé des conseillers du Comité économique et social. L'article 1, paragraphe 2, du règlement intérieur du Comité prévoit qu'à ce titre, il vous appartient d'assumer la présidence de la première réunion de la nouvelle période quadriennale de mandat.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la liste des conseillers membres du Comité économique et social. Tous ces membres ont accepté leur mandat, à l'exception de Mme Luise Hazelmayer, qui a déclaré ne pouvoir l'accepter pour raison de santé, ceci par lettre en date du 31 août 1970. Le Conseil devra en conséquence procéder à la nomination d'un autre conseiller. La procédure est en cours.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Calmes  
Secrétaire général

M. Rohwedder, en sa qualité de président du Conseil en exercice, a prononcé le discours suivant :

"Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Comité économique et social se réunit pour sa quatrième législature depuis la fondation de la Communauté économique européenne et de l'Euratom et je saisis l'occasion qui m'est donnée pour m'adresser à vous au nom du Conseil.

Si l'on considère la composition du Comité économique et social depuis sa création, l'on constate qu'elle est caractérisée par une continuité mais aussi une adaptation à de nouvelles évolutions. C'est là un indice qui prouve que le Comité économique et social représente en effet les différents groupes et classes sociales des pays membres de la Communauté. Ainsi le Comité économique et social peut remplir la mission qui lui est confiée par le traité, c'est-à-dire donner son opinion.

Je m'adresse à ceux d'entre vous dont le mandat a été renouvelé. Certains d'entre vous appartiennent depuis de nombreuses années au Comité économique et social et je voudrais vous remercier d'avoir exercé votre tâche qui implique de grandes responsabilités et un grand travail, et d'avoir accepté ce renouvellement de votre mandat.

Je félicite les conseillers nouvellement élus qui maintenant s'intégreront dans les travaux, dans les activités de ce Comité. Je suis convaincu qu'ils pourront fournir un travail important grâce à leur compétence.

Le Conseil a adressé une lettre personnelle à tous ceux des conseillers dont le mandat n'a pas été renouvelé, mais qui, pendant de nombreuses années, ont fourni une contribution importante à la réalisation de l'idée européenne grâce à leur compétence et grâce à leur travail.

Mesdames et Messieurs, le Comité économique et social est appelé à se prononcer sur les nombreux problèmes qui doivent être tranchés par les institutions compétentes de la Communauté européenne. Le Conseil a toujours manifesté qu'il appréciait à sa juste valeur la part qui revient au Comité économique et social et je tiens à dire que cet apport du Comité économique et social est apprécié non seulement par les institutions compétentes des Communautés européennes, mais que dans l'opinion publique aussi cette activité a rencontré un grand écho. Il tient à la nature même de l'évolution des Communautés que les problèmes deviennent de plus en plus complexes et que de ce fait les conseillers se trouvent devant des tâches plus difficiles. D'ailleurs le Conseil a consulté le Comité économique et social non seulement dans les cas où ces consultations étaient strictement prévues par le traité de Rome, mais le Conseil a consulté le Comité économique et social même lorsqu'il s'agissait de problèmes importants pour lesquels la consultation n'était pas expressément prévue dans le traité. Et c'est ce que nous ferons à l'avenir également.

Nous sommes convaincus que le Comité économique et social continuera dans la période à venir, à exercer sa tâche et à accomplir la mission qui lui revient en apportant une importante contribution à la construction européenne.

Ce ne saurait être ma tâche aujourd'hui de vous donner un aperçu complet de l'évolution de la Communauté, mais je tiens à souligner que l'année 1970 sera d'une importance toute particulière pour la Communauté européenne. Car c'est l'année en effet où la Communauté européenne est entrée dans la période définitive de sa réalisation après la fin de la période de transition. Une des conditions à remplir pour faire ce passage d'un stade à un autre c'est que, comme nous le savons tous, au début de cette année, plusieurs décisions ont été prises en ce qui concerne notamment le financement de la politique agricole commune et le financement progressif par des ressources propres de la Communauté. Certaines organisations de marchés doivent encore être réalisées. Une impulsion politique importante pour ces succès de la Communauté nous a été donnée par la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de La Haye, qui a clairement manifesté que des progrès, aussi bien pour ce qui est du renforcement, de l'élargissement et de l'approfondissement de la Communauté, devaient être faits pour que les efforts d'intégration européenne puissent être couronnés de succès.

Pour ce qui est de l'approfondissement de la Communauté, Mesdames et Messieurs, je vais, en style télégraphique, citer les projets que le Conseil a formés pour la période à venir : nous devons faire des efforts pour unifier la politique industrielle, nous préoccuper du développement de la recherche scientifique, promouvoir les secteurs de pointe de l'industrie et une politique régionale. D'autre part, des succès ont déjà été enregistrés dans le domaine de la politique des transports, de la politique commerciale commune, de la suppression des entraves techniques et fiscales aux échanges, ainsi que des entraves administratives pour aboutir à une circulation totalement libre des biens des marchandises et des capitaux.

Par ailleurs, le Conseil a suivi une recommandation que lui a donnée la Commission dans un mémorandum sur la politique conjoncturelle. Le Conseil a déclaré qu'il voulait instaurer le mécanisme d'une assistance monétaire mutuelle. Ce sont des étapes très importantes pour aboutir à une union économique et monétaire qui constituera le complément nécessaire à l'union douanière.

Avant le 1er janvier de l'année à venir - nous l'espérons tout au moins - on décidera de la première étape qui doit nous conduire à la politique monétaire.

Par ailleurs, le Conseil a poursuivi ses efforts dans le domaine de l'unification économique. Je voudrais vous rappeler les décisions fondamentales qui ont été prises pour réformer le Fonds social européen ainsi que la conférence importante qui s'est tenue à Luxembourg sur le marché de l'emploi.

L'année 1970 revêt une importance particulière aussi pour une autre raison : c'est parce que l'on a enfin entamé les négociations sur l'élargissement de la Communauté. Je n'ai pas besoin de vous rappeler la complexité des problèmes qui se posent à propos de cet élargissement de la Communauté, mais je crois pouvoir vous assurer que la Communauté quant à elle fera tout son possible pour que ces problèmes puissent être résolus dans un esprit constructif.

D'une façon générale, dans les relations extérieures de la Communauté, des succès importants et des progrès ont été réalisés notamment dans nos rapports avec plusieurs pays méditerranéens.

En conclusion, je veux évoquer le problème très important de la coopération politique, problème que le Comité certes n'a pas à traiter, mais qui est d'une importance toute particulière pour l'avenir de la Communauté européenne. Le président du Conseil, au cours de la semaine dernière en a parlé devant le Parlement européen à Strasbourg.

Cet aperçu très bref et nécessairement incomplet vous indique le cadre général dans lequel se déroulera votre activité future. Les amorces d'évolution qui se dessinent donneront à vos délibérations une importance toute particulière; le Conseil est convaincu que le Comité économique et social à ce stade du développement des Communautés européennes continuera d'accomplir sa mission avec la même efficacité que par le passé et qu'il fournira ainsi un apport essentiel au développement des Communautés européennes. Je vous souhaite un plein succès pour cette activité."

M. Coppé, membre de la Commission, s'est adressé au Comité économique et social :

"Monsieur le Président,  
Messieurs,

C'est au nom de la Commission tout entière, et particulièrement au nom de son président, Monsieur Malfatti, que je tiens à saluer le nouveau Comité économique et social. Je retrouve avec plaisir un grand nombre de membres de la précédente assemblée avec laquelle la Commission des Quatorze a entretenu les meilleurs rapports. Je tiens à saluer tout particulièrement Monsieur le président Berns, dont l'autorité, l'efficacité et, ce qui ne gâte rien, la patience et l'amabilité ont provoqué notre très vive estime. Je tiens à saluer également tout particulièrement les nouveaux membres en espérant que leur participation aux travaux de cet important organisme apportera un surcroît d'idées nouvelles.

Le président Malfatti lui-même a l'intention d'assister à une séance du Comité économique et social, soit au mois d'octobre, soit au mois de novembre. Il m'a fait part du fait qu'il ne comptait pas donner à cette présence un caractère de pure déférence protocolaire mais donner le témoignage de l'intérêt qu'il porte lui-même, ainsi que toute la Commission, à la concertation sans cesse plus étendue et plus approfondie avec les grandes forces économiques et sociales.

Etant plus spécialement chargé par la Commission des relations avec le Comité économique et social, j'ai l'intention de développer tous les efforts pour valoriser cet organisme. La Commission précédente avait déjà montré la voie, en particulier lors de la consultation générale qu'elle a effectuée sur l'état de la prospective de la Communauté. La valeur de vos travaux à cette occasion, l'influence certaine qu'ils ont eu pour préparer l'excellent climat qui a permis les résultats de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement à La Haye les 1 et 2 décembre 1969, ne peuvent que nous encourager à persévérer dans cette voie. Ce n'est sans doute que lorsque l'on pourra reprendre les travaux relatifs à la fusion des traités de Paris et de Rome, en tenant compte des progrès réalisés dans le domaine de l'union économique et monétaire, dans celui de l'élargissement et enfin, dans celui de l'union politique, que le sens et l'importance de cette fusion ressortiront pleinement, avec ses conséquences pour le Comité économique et social.

Dans l'immédiat, la Commission prépare des propositions tendant à éviter le renouvellement de la situation qui a permis que d'avril à septembre, il n'y ait pas, en pratique, de Comité économique et social. La continuité juridique doit être assurée pour les divers organismes qui permettent le bon fonctionnement des institutions communautaires. Au moment où un accord de plus en plus général se manifeste, tant sur l'idée de la démocratisation des mécanismes institutionnels que sur la consultation des partenaires sociaux, il serait inconcevable que l'on doive se passer des avis du Comité économique et social par suite de retards de procédure, même si ceux-ci sont explicables par des raisons parfaitement légitimes.

Je ne voudrais pas, dans cette réunion d'ouverture, développer de manière détaillée ce que pourrait être dans l'avenir le rôle du Comité économique et social. Toutefois, je tiens à dire sans aucune équivoque que je fais miennes les déclarations de M. le président Berns du 23 avril dernier, et je suis sûr que ce faisant aucun de mes collègues n'estimera que j'ai outrepassé la volonté collégiale de la Commission. M. Berns disait dans son discours d'adieu "les instances politiques responsables devront être conscientes qu'au risque d'être vouées à l'échec ou de mettre en cause la santé économique, les décisions politiques devront impérativement tenir compte des réalités, possibilités et nécessités économiques et sociales. C'est précisément dans l'appréciation objective de ces facteurs que les milieux économiques et sociaux auront un rôle de plus en plus important à jouer. L'association de plus en plus étroite du Comité économique et social à la définition des politiques communautaires demeurera donc utilement un de nos objectifs majeurs, même si le premier stade de cette participation passe, le cas échéant, par le biais d'un rapport d'information ou d'une étude élaborée par nos soins".

Monsieur le Président, Messieurs, la construction de l'union économique et monétaire, avec "la concertation étroite des politiques sociales" qu'elle implique, va apporter un changement d'une importance décisive dans l'intégration communautaire. Ce n'est pas seulement une question d'idéologie, mais un souci d'efficacité qui me fait dire qu'à notre époque, une entreprise d'une telle envergure, est parfaitement irréalisable par des méthodes diplomatiques ou bureaucratiques. Jamais le diplomate le plus subtil, le technicien le plus savant, ne pourra entraîner les volontés politiques, déterminer les choix indispensables, provoquer l'adhésion des consciences si l'opinion publique au niveau communautaire ne participe pas à la mise au point des solutions.

Contrairement à ce que beaucoup de gens croient, sans toujours oser se l'avouer eux-mêmes, le développement de mécanismes démocratiques au niveau communautaire n'est pas contraire aux impératifs de l'efficacité. Au contraire, à partir du moment où il ne s'agit plus de problèmes techniques ou d'effectuer des actes de gestion courante, dissimuler des difficultés, voiler des oppositions qui existent, ne peut que conduire à l'immobilisme."

Après vérification du quorum et approbation de l'ordre du jour, le Comité a procédé à l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau.

Après les délibérations au sein de la "Délégation des 18", (organe de contact ad hoc et composé de façon que chaque pays se trouve représenté au sein de chaque groupe) qui n'ont abouti à aucune proposition précise, le président d'âge a constaté que le Comité devait se prononcer sur les candidatures en présence à savoir celle de M. Kramer, présentée par M. Giunti et M. Balke, au nom du groupe I, et celle de M. J.D. Kuipers, présentée par M. Jonker.

Après avoir écarté la procédure de vote à main levée, le président a proposé à l'assemblée de voter par bulletin secret, conformément à l'article 6, paragraphes 2 et 6, du règlement intérieur.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité des 3/4 requise pour être élu au premier tour, l'assemblée a procédé au second tour des élections.

A l'issue du deuxième scrutin, M. J.D. Kuipers a été déclaré élu président du Comité économique et social par le doyen d'âge.

Le Comité a désigné ensuite à l'unanimité les vice-présidents et les douze membres du bureau.

Le bureau se compose de la manière suivante :

<u>Président</u>	<u>J.D. Kuipers</u> Vice-Voorzitter van het Verbond van Nederlandse Ondernemingen (VNO); President-Commissaris der Koninklijke mij. "De Betuwe" N.V.; Voorzitter Buitenland Raad van Nederlandse Werkgeversverbonden	Nederland
<u>Vice-présidents</u>	<u>Albrecht Aschoff</u> Rechtsanwalt in Essen; Mitglied zahlreicher nationaler und internationaler politischer und wirtschaftlicher Organisationen; ehemaliges Mitglied des Deutschen Bundestags und des Europäischen Parlaments	Deutschland
	<u>Maurice Bouladoux</u> Président de la Confédération mondiale du travail (CMT); président honoraire de la CFDT (Confédération française démocratique du travail)	France
<u>Membres</u>	<u>Louis Ameye</u> Président de la Fédération belge de l'industrie du verre; membre du Comité de direction de la FIB; président du Comité permanent des industries du verre de la CEE; président du Comité Benelux	Belgique
	<u>Mathias Berns</u> Secrétaire général de la Centrale paysanne; membre du Präsidium du Comité des organisations professionnelles agricoles (COPA)	Luxembourg
	<u>Otto Brenner</u> Vorsitzender der Industriegewerkschaft Metall (IG-Metall); Mitglied des Bundesvorstands des Deutschen Gewerkschaftsbundes (DGB); Präsident des Internationalen Metallarbeiterbundes	Deutschland
	<u>Enzo Dalla Chiesa</u> Segretario nazionale dell'Unione italiana del lavoro (UIL); membro del Consiglio nazionale dell'economia e del lavoro (CNEL); vicepresidente	Italia

del Consiglio italiano del Movimento europeo; membro del Comitato esecutivo della Confederazione internazionale dei sindacati liberi (CISL)

Léon Gingembre

France

Président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (PME); président de l'Union internationale de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises; membre du Conseil économique et social français

Torello Giunti

Italia

Presidente del comitato trasporti della Confederazione generale industria italiana (CONFINDUSTRIA); presidente del comitato per lo studio dei problemi dei combustibili della Confindustria

Harm ter Heide

Nederland

Secretaris Nederlands Verbond van Vakverenigingen (NVV)

Alphonse Hildgen

Luxembourg

Inspecteur divisionnaire des Chemins de fer luxembourgeois (CFL); président de la Fédération nationale des cheminots et travailleurs du transport luxembourgeois

Hans O.R. Kramer

Deutschland

Ehemaliges Vorstandsmitglied der Farbenfabriken Bayer AG; ehemaliger Präsident der Industrie-Vereinigung Chemiefaser e.V. Frankfurt; ehemaliger Vizepräsident des "Comité international de la rayonne et des fibres synthétiques, Paris"

Roger Ramaekers

Belgique

Secrétaire général de la Société générale coopérative; président du Conseil de la consommation; régent de la Banque nationale de Belgique; membre du Conseil central de l'économie; membre du Conseil national de la coopération

Edmond Renaud

France

Président de la Fédération nationale des transports routiers; conseiller à la Banque de France

Vincenzo Visocchi

Italia

Consigliere economico della Federazione italiana dei consorzi agrari e della Confederazione nazionale dei coltivatori diretti; membro del comitato degli esperti generali e del presidium del comitato delle organizzazioni professionali agricole della CEE (COPA); presidente del comitato consultivo vitivinicolo della CEE

Membres du bureau répartis par nationalité et par groupe  
(période biennale - 1970-1972)

	Groupe I	Groupe II	Groupe III	
Belgique	MM. Ameye		MM. Ramaekers	2
Allemagne	Kramer	MM. Brenner	Aschoff Vice-président	3
France	Renaud	Bouladoux Vice-président	Gingembre	3
Italie	Giunti	Dalla Chiesa	Visocchi	3
Luxembourg		Hildgen	Berns	2
Pays-Bas	<u>Kuipers</u> <u>Président</u>	ter Heide		2
	4	4	7	15

Au vote global prévu par l'article 6, paragraphe 5, du règlement intérieur, la liste des noms du président, des vice-présidents et des membres du bureau a recueilli l'unanimité.

Après l'installation du nouveau bureau, le président a, au cours de la séance du lendemain, prononcé une allocution, dont le texte figure ci-dessous :

Mesdames, Messieurs,

Une session constitutive du Comité économique et social représente l'un des événements importants de la vie des Communautés européennes. C'est une évidence, attendu que les travaux et la compétence du Comité économique et social constituent des éléments déterminants pour le progrès de la Communauté. L'événement est important également du fait que la qualité du progrès ainsi réalisé est influencée par le Comité. Enfin, il revêt une signification de toute première importance, étant donné que le Comité reflète l'opinion de millions d'Européens qui voient dans la poursuite de l'intégration et de la coopération dans des domaines de plus en plus nombreux une indispensable garantie de paix, de progrès et de prospérité.

En ces jours, les membres du Comité devront faire un gros effort d'entente pour répartir les tâches et organiser les travaux qui devront être effectués au cours des tout prochains mois. Nos travaux ayant subi une longue interruption, nous devons nous attendre à une période anormalement chargée et accepter cette situation. Cela ne doit pas avoir pour conséquence une renonciation à toute réflexion sur l'engagement que nous avons pris en acceptant notre désignation par le Conseil telle qu'elle est prévue à l'article 194 du traité. Je fais ici allusion au fait que si le Comité est composé de représentants de tous les secteurs de la vie économique et sociale, ses membres n'en sont pas moins désignés à titre personnel et ne sauraient être liés par un mandat impératif, quel qu'il soit.

Une occasion unique nous est offerte de participer activement à l'édification de la Communauté. C'est à juste titre que nous est imposée l'obligation d'assumer cette tâche en tant que véritables Européens. Animé de cet esprit, le Comité a toujours réussi, au cours de ses douze années d'existence, à émettre des avis dont l'influence sur l'évolution ultérieure a été remarquable, et cela même sur les problèmes communautaires les plus importants, et parfois malgré les divergences existant à l'origine entre ses membres. Même après des années, ses avis se caractérisent toujours par leur esprit d'avenir et leur style courageux. Ils peuvent être relus avec fierté et suscitent l'admiration.

Malgré des difficultés, malgré des moments de déception, les membres du Comité, poursuivant l'oeuvre exaltante du passé, ont toujours su ranimer l'élan européen. L'autorité du Comité, considérable dès le début, n'a cessé de s'affirmer davantage. Ses rapports avec le Conseil et avec la Commission ont toujours été plus que satisfaisants. Ils n'ont cessé de se renforcer, notamment grâce aux initiatives de mes prédécesseurs.

Aujourd'hui, nous avons le grand honneur d'accueillir 28 nouveaux membres. Par ailleurs, nous avons aussi une nouvelle Commission européenne, avec un nouveau président et trois nouveaux membres qui se sont ajoutés au nombre de ceux qui compétaient les Commissions précédentes. Ces deux faits sont particulièrement significatifs : notre Comité ne se réunit pas simplement pour reprendre ses anciens travaux; bien au contraire : nous sommes un Comité rajeuni qui devra assumer de nouvelles tâches et assurer plus qu'il ne l'a jamais fait ces dernières années la prise de décisions communautaires courageuses et empreintes du sens de l'avenir.

L'attention des gouvernements est toujours en grande partie retenue par des problèmes principalement nationaux. Il en va de même pour les organisations qui reflètent la vie économique et sociale de la Communauté. Et évidemment, on peut en dire autant de la presse. Les problèmes nationaux d'aujourd'hui et de demain restent si vastes et si urgents que les constructions à long terme - et en particulier celle de la Communauté - ne revêtent pas un caractère d'actualité persistante.

Il n'en semble pas moins justifié de se demander si le nombre des problèmes économiques et sociaux qui se posent au niveau national, ne serait pas plus réduit si l'intégration européenne était plus poussée.

Ce qui est inhérent à cette situation dans laquelle les affaires nationales et européennes exigent une attention et des décisions simultanées, c'est le fait que les problèmes se posant au niveau de la Communauté risquent de se voir relégués au dernier rang des priorités.

La Communauté n'en a pas moins progressé de façon respectable. Ceux-là seulement qui ont douté de la validité de l'idée européenne en restent perplexes. On ne les trouve pas dans nos murs.

Il est un autre fait encourageant et qui suscite l'admiration : on accepte comme parfaitement normal que soient discutés d'urgence les sujets représentant aujourd'hui les étapes véritablement importantes qui devront jalonner la voie de l'unification, à savoir : l'union monétaire, la politique régionale, la politique industrielle, la réforme de l'agriculture, la politique sociale et le renforcement des pouvoirs du Parlement européen. Qui aurait osé le prédire avec conviction il y a quelques années seulement ?

Aucun de nous ne doute de la validité de l'aspiration à l'unification de l'Europe. Personne ne manque de confiance dans le courage de la Commission européenne et personne ne doute de ses capacités en la matière. C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance de l'allocution prononcée le 15 septembre 1970 par le président Malfatti devant le Parlement européen. Nous espérons le saluer et le féliciter en nos murs d'ici peu et procéder à un large échange de vues avec tous sur les grands problèmes d'actualité et notamment la contribution que peut apporter le Comité économique et social à leur solution.

La question principale qui se pose à nous aujourd'hui n'est donc pas de savoir si la voie choisie était la bonne. Notre Comité n'a jamais eu de doute à ce sujet. Pour nous, la question est de savoir de combien de temps nous disposons pour atteindre nos objectifs. J'ai l'impression que ce temps sera beaucoup plus court que certains ne le pensent.

Mesdames et Messieurs, les peuples de l'Europe démocratique tiennent leur sort entre leurs propres mains. L'avenir de la Communauté dépend directement de leur détermination et de leur volonté. Je suis certain de n'être pas le seul dans cette salle à être préoccupé plus que jamais des tensions et oppositions politiques et économiques croissantes qui se manifestent dans le monde. Je ne suis certainement pas non plus le seul à me soucier de la liste des nouveaux problèmes sociaux et des problèmes de l'environnement dont la solution exige d'urgence que chacun des citoyens de nos six pays fasse preuve d'humanité et de bon sens.

L'insuffisance d'information sur les objectifs tant intérieurs qu'extérieurs de la Communauté et les espoirs d'avenir qui se rattachent pour nous tous à ces objectifs ne constituent pas le moindre de nos soucis. A cet égard, un certain nombre de membres de notre Comité ont à plusieurs reprises souligné la nécessité d'activer la flamme européenne qui nous anime, et cela notamment chez une partie des jeunes. Mesdames et Messieurs, dans le travail que nous accomplissons ici, tout comme dans notre vie de tous les jours, nous devons protéger cette flamme contre les vents glaciaux du doute et de l'indifférence. J'exprime le voeu que nous sachions toujours la préserver.

Les Communautés européennes doivent prendre, une fois de plus, des décisions d'importance historique tant à l'égard de la poursuite de l'intégration qu'à celui des relations avec les pays tiers. De ce fait, il est plus que justifié que l'on s'attende de notre part, au seuil de ce nouveau mandat, à une collaboration plus constructive que jamais.

Sur le plan historique, cette exigence est toutefois momentanément repoussée au second plan en raison de l'importance des décisions qui doivent être prises en ce qui concerne l'élargissement de la Communauté. L'avis du Comité, qui s'est prononcé sur ce point les 22 et 23 avril de cette année, exprime clairement le voeu que ces négociations aboutissent. Avec la conviction que le Comité serait consulté sur les points les plus importants, on s'est délibérément limité, à l'époque, à l'examen des dispositions et des principes essentiels. Nos conclusions à cet égard annonçaient déjà très clairement l'importance capitale, pour toute l'humanité, des décisions qui seront prises dans les mois à venir.

Mesdames et Messieurs, le moment est venu pour nous de nous mettre à l'ouvrage. Conscient de la lourde responsabilité qui pèse sur nos épaules, je m'adresse en pensée - comme le feront sans doute beaucoup d'entre vous - aux membres de l'ancien Comité qui ne sont plus des nôtres aujourd'hui, et en particulier à tous ces hommes d'envergure qui dès la première heure ont pris fait et cause pour la Communauté et pour le Comité économique et social. Les archives du Comité sont un vivant témoignage de leur compétence et de leur zèle; en ce qui nous concerne, nous gardons le souvenir impérissable de leur amitié sincère et confraternelle.

L'Europe des Six a démontré qu'elle pouvait constamment associer à sa cause des forces nouvelles capables d'assurer la relève des grands pionniers. C'est donc enrichis de ces forces nouvelles que nous allons poursuivre la construction de notre édifice sur des bases renforcées : renforcées tout d'abord par le haut exemple des six présidents qui m'ont précédé, et dont nous avons la grande satisfaction de voir figurer deux d'entre eux parmi nous - je veux parler de Monsieur Berns et de Monsieur Giustiniani -; renforcées enfin du fait que le Comité dispose d'un secrétariat qui déborde de compétence et de diligence, et qui a contribué tout au long des années au maintien de la bonne, je dirai même de l'exceptionnelle ambiance qui règne au sein de notre Comité. Monsieur le Secrétaire général, soyez assuré, ainsi que vos collaborateurs, de notre très grande reconnaissance.

Messieurs les Vice-présidents, Messieurs les Membres du bureau, je vous félicite de votre nomination, et je vous souhaite ainsi qu'à tous les membres du Comité, le meilleur succès dans la charge que vous avez bien voulu assumer. J'ai la conviction que grâce à vos efforts et à votre coopération, les activités de ce nouveau Comité se dérouleront dans l'atmosphère de traditionnelle amitié et du respect mutuel qui en découle que nous connaissons si bien. L'Europe ne saurait s'en passer!

En tant que nouveau président, j'ai à présent le grand honneur de déclarer ouverte la deuxième partie de notre session. Ce faisant, j'ai conscience de la lourde responsabilité que vous avez bien voulu me confier. Me fondant sur les grandes traditions du Comité, et avec l'aide des vice-présidents et du bureau, j'espère assurer la continuation de l'oeuvre de mes prédécesseurs à l'intérieur et à l'extérieur du Comité. J'y apporterai la même foi en l'avenir exceptionnel de la Communauté et la même conviction quant au rôle constructif qui incombe au Comité en la matière. Je vous remercie de votre attention."

Le Comité a ensuite procédé à la constitution des sections spécialisées et sous-comité.

Le Comité a approuvé la décision du bureau du 22 septembre qui avait limité à 24 membres l'effectif des sections spécialisées pour les problèmes nucléaires et pour le développement de l'outre-mer, à 36 membres celui des sections spécialisées pour les activités non salariées et les services, pour les problèmes énergétiques, pour les transports, à 42 membres l'effectif du sous-comité "Politique économique à moyen terme", à 45 membres celui de la section spécialisée pour l'agriculture et à 48 membres l'effectif des sections spécialisées pour les questions sociales et pour les questions économiques.

Après avoir pris connaissance des candidatures pour les sections spécialisées et sous-comité, le Comité a approuvé par un vote à main levée et à l'unanimité, la composition des huit sections spécialisées énumérées ci-après :

1. Section spécialisée pour l'agriculture
2. Section spécialisée pour les questions économiques
3. Section spécialisée pour les questions sociales
4. Section spécialisée pour les transports
5. Section spécialisée pour les activités non salariées et les services
6. Section spécialisée pour le développement de l'outre-mer
7. Section spécialisée pour les problèmes énergétiques
8. Section spécialisée pour les problèmes nucléaires

et du sous-comité "Politique économique à moyen terme".

Après avoir désigné leurs bureaux respectifs, les sections spécialisées et sous-comité se composent de la manière suivante :

Section spécialisée pour l'agriculture  
(1970-1972)

Bureau

MM. Genin (F), président  
van Greunsven (N)  
Masprone (I)  
Rossi (I)  
Schnieders (D)  
Visocchi (I)

Membres

Mme Baduel Glorioso (I)  
MM. Berns (L)  
Bernaert (B)  
Boon (B)  
Bouladoux (F)  
Bourel (F)  
..... (F)  
Canonge (F)  
Caprio (I)  
Ceyrac (F)  
Charbo (N)  
Costantini (I)  
Debatisse (F)  
De Bièvre (B)  
De Grave (B)  
Delourme (B)  
Dohrendorf (D)  
Emo Capodilista (I)  
Flandre (F)  
Genin (F)  
Gerritse (N)  
Giustiniani (I)  
van Greunsven (N)

MM. Hemmer (L)  
Kok (N)  
de Koning (N)  
Kramer (D)  
Lappas (D)  
Masprone (I)  
Merli Brandini (I)  
Mourgues (F)  
Nicolaj (I)  
Peyromaure-Debord-Broca (F)  
Pierucci (I)  
Piga (I)  
Ramaekers (B)  
Rollinger (L)  
Rossi (I)  
Scalia (I)  
Schnieders (D)  
Schrijvers (N)  
Visocchi (I)  
Mme Weber (D)  
MM. Wick (D)  
..... (D)

Total : 44

Section spécialisée pour les questions économiques  
(1970-1972)

Bureau

MM. de Précigout (F), président  
 Debunne (B)  
 Gerritse (N)  
 Giunti (I)  
 Kramer (D)  
 Malterre (F)

Membres

MM. Ameye (B)	M. Hemmer (L)
Arena (I)	Mme Hesse (D)
Aschoff (D)	MM. Hipp (D)
Mme Baduel Glorioso (I)	Illerhaus (D)
MM. Berns (L)	Jonker (N)
Bouladoux (F)	Kolbenschlag (D)
Bourel (F)	Kramer (D)
..... (F)	Lappas (D)
Brenner (D)	Lecuyer (F)
Cammann (D)	Malterre (F)
van Campen (N)	Mascarello (I)
Charbo (N)	Merli Brandini (I)
Dalla Chiesa (I)	Minola (I)
De Bièvre (B)	Nicolaj (I)
De Bruyn (B)	Peyromaure-Debord-Broca (F)
Debunne (B)	de Précigout (F)
De Grave (B)	Purpura (I)
Dohrendorf (D)	Ramaekers (B)
Germozzi (I)	Renaud (F)
Gerritse (N)	Schmidt (D)
Gingembre (F)	Soulat (F)
Giunti (I)	Ventejol (F)
van Greunsven (N)	Visocchi (I)
ter Heide (N)	Wick (D)

Total : 48

Section spécialisée pour les transports  
(1970-1972)

Bureau

MM. Hoffmann (D), président  
 Bodart (B)  
 Caprio (I)  
 Jansen (N)  
 Mourgues (F)  
 Renaud (F)

Membres

MM. Bernaert (B)	MM. ter Heide (N)
Bodart (B)	Hildgen (L)
Bonomi (I)	Hoffmann (D)
Bouladoux (F)	Illerhaus (D)
Canonge (F)	Jansen (N)
Caprio (I)	Jonker (N)
Chabrol (F)	Mamert (F)
Costantini (I)	Minola (I)
van Campen (N)	Montagnani (I)
Dalla Chiesa (I)	Mourgues (F)
de Grave (B)	Ramaekers (B)
Delacarte (F)	Raucamp (D)

MM. Delourme (B)	MM. Renaud (F)
Flandre (F)	Schmit (L)
Fredersdorf (D)	Visocchi (I)
Geile (D)	Mme Weber (D)
Germozzi (I)	MM. Wick (D)
Giunti (I)	..... (D)
	Total : 36

Section spécialisée pour les questions sociales  
(1970-1972)

Bureau

MM. Fassina (I), président  
Alders (N)  
Balke (D)  
De Bruyn (B)  
Lecuyer (F)  
Renaud (F)

Membres

MM. Alders (N)	MM. Hildgen (L)
Balke (D)	Houthuys (B)
Bernaert (B)	Illerhaus (D)
Bodart (B)	Kok (N)
Bornard (F)	Kolbenschlag (D)
Calvetti (F)	Lecuyer (F)
van Campen (N)	Masprone (I)
Caprio (I)	Montagnani (I)
Ceyrac (F)	Mourgues (F)
Chabrol (F)	Muhr (D)
Costantini (I)	Noddings (F)
De Bruyn (B)	Piga (I)
Debunne (B)	Purpura (I)
Delacarte (F)	Raucamp (D)
Eboli (I)	Renaud (F)
Emo Capodilista (I)	Rollinger (L)
Fassina (I)	Rossi (I)
Flandre (F)	Schmit (L)
Fredersdorf (D)	Schnieders (D)
Geile (D)	Schrijvers (N)
Germozzi (I)	Soulat (F)
Gingembre (F)	Visocchi (I)
Giunti (I)	Mme Weber (D)
Giustiniani (I)	
Hemmer (L)	

Total : 48

Section spécialisée pour les activités non salariées et les services  
(1970-1972)

Bureau

MM. Rollinger (L), président  
de Grave (B)  
Germozzi (I)  
Mme Hesse (D)  
MM. Peyromaure-Debord-Broca (F)  
Schrijvers (N)

Membres

M. Ameye (B)	MM. Hildgen (L)
Mme Baduel Glorioso (I)	Hipp (D)
MM. Bourel (F)	Jansen (N)
Cammann (D)	Kolbenschlag (D)
Caprio (I)	Lecuyer (F)
Chabrol (F)	Masprone (I)
Dalla Chiesa (I)	Meyvaert (B)
De Bruyn (B)	Montagnani (I)
Debunne (B)	Nicolaj (I)
de Grave (B)	Peyromaure-Debord-Broca (F)
Eboli (I)	Piga (I)
Eckel (D)	Ramaekers (B)
Fassina (I)	Rollinger (L)
Germozzi (I)	Schmit (L)
Gingembre (F)	Schnieders (D)
van Greunsven (N)	Schrijvers (N)
Hemmer (L)	Mme Weber (D)
Mme Hesse (D)	

Total : 35

Section spécialisée pour le développement de l'outre-mer  
(1970-1972)

Bureau

MM. Hipp (D), président  
 Bodart (B)  
 Bonomi (I)  
 Bouladoux (F)  
 Charbo (N)  
 Kok (N)

Membres

MM. Alders (N)	MM. Hauenschild (D)
Arena (I)	Hipp (D)
Balke (D)	Illerhaus (D)
Bernaert (B)	Kok (N)
Bodart (B)	Mamert (F)
Bonomi (I)	Masprone (I)
Bouladoux (F)	Mourgues (F)
Bourel (F)	Muhr (D)
Charbo (N)	de Précigout (F)
Dohrendorf (D)	Rossi (I)
Eboli (I)	Scalia (I)
Flandre (F)	

Total : 23

Section spécialisée pour les problèmes nucléaires  
(1970-1972)

Bureau

MM. Purpura (I), président  
 Delourme (B)  
 Giunti (I)  
 Kramer (D)  
 Muhr (D)  
 Schlitt (D)

Membres

MM. Ameye (B)	MM. Giustiniani (I)
Balke (D)	Jonker (N)
Bonomi (I)	Kramer (D)
Bornard (F)	Mamert (F)
Brenner (D)	Muhr (D)
Canonge (F)	Purpura (I)
Ceyrac (F)	Schlitt (D)
Chabrol (F)	Schmidt (D)
Costantini (I)	Schmit (L)
Delourme (B)	Ventejol (F)
Eckel (D)	..... (D)
Giunti (I)	

Total : 23

Section spécialisée pour les problèmes énergétiques

(1970-1972)

Bureau

MM. Ameye (B), président  
 Canonge (F)  
 Kramer (D)  
 Purpura (I)  
 Schmidt (D)  
 Soulat (F)

Membres

MM. Alders (N)	MM. Giunti (I)
Ameye (B)	Giustiniani (I)
Aschoff (D)	Hauenschild (D)
Balke (D)	Hoffmann (D)
Berns (L)	Jansen (N)
Bodart (B)	Jonker (N)
Bonomi (I)	Kok (N)
Bornard (F)	Kramer (D)
Canonge (F)	Masprone (I)
Chabrol (F)	Piga (I)
Costantini (I)	Purpura (I)
Debatisse (F)	Renaud (F)
De Bièvre (B)	Scalia (I)
Delacarte (F)	Schlitt (D)
Delourme (B)	Schmidt (D)
Geile (D)	Soulat (F)
Genin (F)	Ventejol (F)
Giovannini (I)	

Total : 35

Sous-comité "Politique économique à moyen terme"

(1970-1972)

Bureau

MM. Houthuys (B), président  
 Aschoff (D)  
 Debatisse (F)  
 De Bièvre (B)  
 Giunti (I)  
 Ventejol (F)

Membres

MM. Arena (I)  
 Aschoff (D)  
 Mme Baduel Glorioso (I)  
 MM. Balke (D)  
 Berns (L)  
 Bodart (B)  
 Bornard (F)  
 ..... (F)  
 Cammann (D)  
 van Campen (N)  
 Ceyrac (F)  
 Charbo (N)  
 Debatisse (F)  
 De Bièvre (B)  
 Debunne (B)  
 Delacarte (F)  
 Eboli (I)  
 Emo Capodilista (I)  
 Genin (F)  
 Gerritse (N)  
 Giovannini (I)

MM. Giunti (I)  
 Giustiniani (I)  
 Hauenschild (D)  
 ter Heide (N)  
 Hemmer (L)  
 Mme Hesse (D)  
 MM. Hipp (D)  
 Houthuys (B)  
 Kolbenschlag (D)  
 Kramer (D)  
 Lappas (D)  
 Lecuyer (F)  
 Mamert (F)  
 Merli Brandini (I)  
 Meyvaert (B)  
 Noddings (F)  
 de Précigout (F)  
 Soulat (F)  
 Ventejol (F)  
 Visocchi (I)

Total : 41

A l'issue de la session constitutive, l'assemblée a décidé de tenir une session de travail le 24 septembre 1970.

## XIV

88e SESSION PLENIERE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIALTENUE LE 24 SEPTEMBRE 1970

Le Comité économique et social a tenu sa 88e session plénière à la salle "Dynastie" du Palais des Congrès le 24 septembre sous la présidence de M. J.D. Kuipers, son président, en présence des fonctionnaires du Conseil et de la Commission.

Il avait à son ordre du jour l'élaboration d'un certain nombre d'avis.

Avant l'élaboration de ces avis le Comité a désigné, conformément à l'article 18 du règlement intérieur, MM. Kok, Visocchi, Rollinger, Schnieders et Masprone comme rapporteurs généraux.

L'Assemblée a ensuite procédé à l'élaboration des avis sur :

1. la "Proposition de règlement de la Commission relatif au droit des travailleurs de demeurer sur le territoire d'un Etat membre après y avoir occupé un emploi"

Rapporteur général : M. Kok - Pays-Bas - groupe II (travailleurs)

Ce projet tend à accorder aux travailleurs le droit de demeurer, sous certaines conditions, sur le territoire d'un Etat membre qui n'est pas le leur, après y avoir occupé un emploi.

Après la discussion et l'examen du texte de l'avis de la section spécialisée pour les questions sociales, le Comité a adopté son avis à l'unanimité.

2. la "Proposition de règlement du Conseil concernant la fabrication et le commerce des sucres (saccharose), du sirop de glucose et du dextrose"

Rapporteur général : M. Visocchi - Italie - groupe III (intérêts divers)

Après avoir examiné ce texte, qui vise essentiellement, d'une part, à parvenir à la libre circulation des produits concernés en supprimant les conditions de concurrence inégales à l'intérieur de la Communauté et, d'autre part, à améliorer le fonctionnement de l'organisation commune de marchés existant depuis le 1er juillet 1968 dans le secteur du sucre, le Comité a adopté son avis par 54 voix pour, 12 contre et 1 abstention.

3. la "Proposition de règlement du Conseil concernant la fabrication et le commerce des laits de conserve destinés à l'alimentation humaine"

Rapporteur général : M. Rollinger - Luxembourg - groupe III (intérêts divers)

Cette proposition de règlement vise à remplacer les différentes dispositions législatives nationales par une réglementation communautaire.

L'avis du Comité économique et social sur ce texte a été adopté à l'unanimité.

4. les "Projets de règlements du Conseil"

- a) relatifs à des normes sanitaires concernant les viandes fraîches transportées à travers le territoire d'un Etat membre vers un autre Etat membre;
- b) relatifs à des normes de police sanitaire concernant les animaux des espèces bovine et porcine transportés à travers le territoire d'un Etat membre vers un autre Etat membre"

Rapporteur général : M. Schnieders - Allemagne - groupe I (employeurs)

les deux projets de règlement à l'examen, ayant pour objet de régler des problèmes analogues dans le cas de transit de viandes et de bétail.

Le Comité a adopté son avis à l'unanimité.

5. la "Proposition de règlement du Conseil relatif à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches"

Rapporteur général : M. Rollinger - Luxembourg - groupe III (intérêts divers)

la section spécialisée pour l'agriculture avait émis un avis sur le projet de règlement susmentionné, lors de sa réunion du 14 mai 1970. Cet avis, adopté à l'unanimité, avait approuvé en grandes lignes les propositions de la Commission.

Le Comité a adopté son avis à l'unanimité.

6. la "Proposition de règlement du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs de volume de gaz"

Rapporteur général : M. Masprone - Italie - groupe I (employeurs)

cette proposition de directive s'insère dans un ensemble de mesures à prendre par la Communauté dans le secteur des instruments de mesure et concerne plus particulièrement les compteurs de volume de gaz, à l'exclusion des compteurs de gaz liquéfié qui sont régis par la proposition de directive relative aux compteurs de liquides, sur laquelle le Comité a déjà rendu un avis le 28 janvier 1970.

Le Comité a adopté son avis à l'unanimité.

x  
x x

- Quelques informations supplémentaires sur les avis émis par le Comité économique et social au cours de sa 88e session plénière

I - Avis du Comité économique et social sur le "Projet de règlement de la Commission relatif au DROIT DES TRAVAILLEURS DE DEMEURER sur le territoire d'un Etat membre après y avoir occupé un emploi" (1)

Rapporteur : M. Kok - Pays-Bas - IIe groupe (travailleurs)

Lors de sa 88e session plénière, le 24 septembre 1970, le Comité a approuvé à l'unanimité le projet de règlement de la Commission. Il a souligné, avec satisfaction, le fait que pour la première fois la Commission a élaboré un projet de règlement en matière sociale, conformément aux dispositions de l'article 48 du traité CEE.

Le Comité est d'avis que la Commission doit veiller à ce que tous les travailleurs salariés puissent demeurer dans l'Etat membre où ils ont occupé un emploi à des conditions au moins aussi favorables que celles auxquelles sont soumises les autres catégories de personnes.

Le Comité a suggéré à la Commission de soumettre la reconnaissance du droit de demeurer à une seule condition, à savoir : un an de séjour et d'emploi sur le territoire d'un Etat membre (au lieu de trois ans de séjour et d'un an d'emploi).

Le Comité estime, en outre, inacceptable d'un point de vue social que dans le cas d'événements imprévisibles, tels que le décès du travailleur ou son incapacité permanente de travail, le droit de demeurer du travailleur, dans le cas d'incapacité,

---

(1) Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour les questions sociales, exercice 1966-1970, présidée par M. Alders - Pays-Bas - IIe groupe (travailleurs).

ou de sa famille, dans le cas de décès du travailleur, soit soumis à des conditions de durée de séjour ou d'emploi, quelles que soient les raisons de ces événements.

S'agissant du droit de se fixer dans un Etat membre où le travailleur a jadis occupé un emploi, la Commission demande aux Etats membres de favoriser la réadmission sur leur territoire de ces travailleurs.

Le Comité estime par contre que les Etats membres doivent veiller à ce que les travailleurs puissent effectivement exercer ce droit.

La Commission n'ayant pas indiqué quelles étaient les conclusions auxquelles elle est arrivée après examen de la situation démographique du grand-duché de Luxembourg, le Comité regrette de ne pouvoir formuler un avis quant à la nécessité et à l'opportunité de prévoir des mesures particulières à cet Etat membre en ce qui concerne l'application du droit de demeurer.

Le Comité rappelle enfin que la Commission a arrêté, le 29 juin 1970, le règlement n° 1251/70 sans attendre son avis en la matière. Aussi, le Comité insiste-t-il auprès de la Commission pour que le règlement soit encore modifié dans le sens des propositions qu'il a formulées.

x  
x x

II - Avis du Comité économique et social sur la "Proposition de règlement du Conseil concernant la fabrication et le commerce des sucres (saccharose), du sirop de glucose et du dextrose" (1)

Rapporteur : M. Visocchi - Italie - IIIe groupe (intérêts divers)

Le Comité économique et social a approuvé, par 54 voix pour, 12 contre et 1 abstention, son avis sur la "Proposition de règlement du Conseil concernant la fabrication et le commerce des sucres (saccharose), du sirop de glucose et du dextrose"; cet avis approuve la proposition de la Commission, sous réserve d'un certain nombre d'observations qui ne mettent toutefois pas en cause les propositions formulées par la Commission.

Le Comité émet en premier lieu une réserve générale, quant aux délais prévus par la Commission pour l'entrée en vigueur du règlement, car il considère que plusieurs adaptations, qui seront nécessaires notamment dans certains Etats membres, exigeront des délais beaucoup plus longs que ceux qui sont envisagés par la Commission. Le Comité s'est attaché ensuite à examiner avec une attention toute particulière l'incidence que pourrait avoir le règlement proposé par la Commission sur la réglementation commune de marchés existant déjà pour le secteur du sucre. Il a ainsi relevé entre le règlement portant organisation de marché et le projet de règlement soumis à son examen certaines discordances qu'il serait souhaitable d'éliminer.

En ce qui concerne la classification proposée par la Commission pour les diverses catégories de sucres, le Comité fait remarquer que la division du sucre blanc, telle qu'elle est proposée, pose des problèmes essentiellement dus à la dénomination retenue par la Commission pour chacune de ces catégories. Plus particulièrement, le Comité considère que la dénomination "sucre d'usine" proposée par la Commission est contestable et il invite cette dernière à proposer une terminologie plus satisfaisante qui tienne compte, autant que possible, de ce qui est admis au niveau international en la matière.

L'avis du Comité accepte, dans l'ensemble, les propositions formulées par la Commission en matière d'étiquetage et d'emballage des produits, sous réserve toutefois de certains assouplissements concernant notamment, d'une part, la possibi-

(1) Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture, exercice 1966-1970, présidée par M. Genin - France - IIIe groupe (intérêts divers).

lité de faire figurer sur les emballages et à côté des dénominations communes obligatoires, certaines appellations habituelles et, d'autre part, la nécessité d'indiquer la teneur réelle en anhydride sulfureux pour certains produits destinés à l'emploi exclusif de confiseries.

Le Comité demande enfin à la Commission de bien vouloir envisager, outre la consultation du comité permanent des denrées alimentaires, prévue par la proposition, celle des représentants de la profession.

x  
x x

III - Avis du Comité économique et social sur la "Proposition de règlement du Conseil concernant la fabrication et le commerce des LAITS DE CONSERVE destinés à l'alimentation humaine" (1)

---

Rapporteur : M. Rollinger - Luxembourg - IIIe groupe (intérêts divers)

Le Comité économique et social a adopté à l'unanimité, lors de sa session plénière du 23 septembre 1970, son avis sur la "Proposition de règlement du Conseil concernant la fabrication et le commerce des laits de conserve destinés à l'alimentation humaine".

Le Comité rappelle dans cet avis que les propositions communautaires concernant l'harmonisation des législations alimentaires doivent être examinées en fonction des trois objectifs essentiels qui sont, dans l'ordre, les suivants :

- protéger la santé publique;
- protéger le consommateur, notamment contre les fraudes;
- satisfaire aux exigences d'ordre technique et économique.

Le Comité estime que les normes proposées par la Commission pour les laits de conserve - qui sont d'une façon générale plus strictes que celles admises au niveau international - lui semblent justifiables dans la mesure où les normes internationales sont forcément des normes minimales. Le Comité est toutefois d'avis que, pour autant que la protection de la santé publique ne soit pas mise en cause, les dispositions techniques contenues dans la proposition de règlement devraient pouvoir être adaptées de façon simple et rapide, afin de ne pas entraver la nécessaire évolution technologique du secteur concerné.

Le Comité n'a pas voulu prendre position sur ces dispositions techniques; il s'est toutefois déclaré, d'une manière générale, favorable à l'élimination de tout additif pouvant, par accumulation, présenter un danger pour la santé humaine et dont l'adjonction, même à doses limitées, n'est pas absolument indispensable du point de vue technologique.

Sous réserve de ces observations à caractère général et de quelques observations techniques, le Comité a approuvé la proposition de règlement de la Commission.

x  
x x

---

(1) Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture, exercice 1966-1970, présidée par M. Genin - France - IIIe groupe (intérêts divers).

- IV - Avis du Comité économique et social sur les "Propositions de règlements
- relatif à des normes sanitaires concernant les viandes fraîches transportées à travers le territoire d'un Etat membre vers un autre Etat membre
  - relatif à des normes de police sanitaire concernant les animaux des espèces bovine et porcine transportés à travers le territoire d'un Etat membre vers un autre Etat membre" (1)

---

Rapporteur : M. Schnieders - Allemagne - Ier groupe (employeurs)

Le Comité économique et social a émis à l'unanimité son avis sur ces propositions de la Commission tendant à régler les problèmes vétérinaires lors du transport en transit de viandes et d'animaux à travers le territoire d'un Etat membre vers un autre Etat membre.

Dans cet avis, le Comité attire une nouvelle fois l'attention du Conseil sur la nécessité d'effectuer les échanges communautaires de viandes fraîches et de bétail sur pied selon une réglementation véritablement communautaire, c'est-à-dire sans être gênés par les frontières, entre les Etats membres. Dans cet ordre d'idées, le Comité plaide en faveur d'initiatives communautaires permettant une collaboration étroite entre les services vétérinaires des Etats membres. Il émet le souhait que la Commission élabore rapidement des propositions tendant à l'instauration d'un contrôle vétérinaire à caractère communautaire.

Compte tenu de ces considérations, le Comité approuve les propositions de la Commission, en y apportant quelques modifications d'ordre rédactionnel.

x  
x x

- V - Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'un règlement du Conseil relatif à des problèmes de POLICE SANITAIRE en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches" (2)

---

Rapporteur : M. Rollinger - Luxembourg - IIIe groupe (intérêts divers)

Mises à part quelques observations à caractère technique, le Comité approuve, par un avis unanime, la proposition de la Commission.

A cette occasion, le Comité émet le souhait que la Commission favorise, par tous les moyens dont elle dispose, une bonne collaboration entre les services vétérinaires des Etats membres, afin de stimuler la confiance mutuelle ouvrant la voie vers un système de contrôle communautaire. Le Comité est notamment d'avis qu'un tel système est nécessaire pour une législation vétérinaire européenne qui permette des échanges, sans heurts, c'est-à-dire sans être gênés par les frontières entre les Etats membres.

De plus, le Comité demande au Conseil d'achever à bref délai, les projets en matière vétérinaire qui se trouvent en instance depuis un certain temps, et plus particulièrement, celui concernant les échanges de produits à base de viandes et celui réglant les importations de viandes et d'animaux vivants en provenance des pays tiers.

---

(2) Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture, exercice 1966-1970, présidée par M. Genin - France - IIIe groupe (intérêts divers).

VI - Avis du Comité économique et social sur la "Proposition de directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ" (1)

---

Rapporteur : M. Masprone - Italie - Ier groupe (employeurs)

Le Comité a adopté à l'unanimité son avis sur la "Proposition de directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux compteurs de volume de gaz".

Dans son avis, le Comité, tout en approuvant la proposition de la Commission, considère que l'oeuvre d'harmonisation des législations dans le secteur des instruments de mesurage, qui a été amorcée par la proposition d'une directive-cadre et de certaines directives particulières, est susceptible de contribuer de façon efficace à l'élimination des entraves aux échanges à l'intérieur de la Communauté.

La solution d'harmonisation choisie par la Commission, en l'occurrence la solution dite "optionnelle", n'étant pas assortie d'un délai de transformation en solution "totale", le Comité accepte cette solution qui, dans la pratique au moins, sinon juridiquement, incitera les producteurs européens de compteurs de liquide à se conformer de plus en plus aux normes techniques fixées par la directive.

A plus long terme, une solution d'harmonisation "totale" devrait être recherchée, englobant les bases juridiques, administratives et fiscales des législations et des contrôles nationaux et s'inscrivant dans un cadre juridique communautaire pour l'ensemble de l'ordre métrologique.

Le Comité regrette qu'aucune disposition ne soit prévue par la Commission permettant d'adapter, de façon souple et rapide, les prescriptions techniques au développement du progrès et souhaite que des prescriptions communautaires soient élaborées en vue de garantir, de façon uniforme, la sécurité des usagers des compteurs de gaz.

x  
x x

---

(1) Pour l'élaboration de son avis, le Comité s'est basé sur le rapport et l'avis de la section spécialisée pour les questions économiques, exercice 1966-1970, président : M. Kramer - Allemagne - Ier groupe - employeurs, dont les travaux ont été préparés par le groupe d'étude "Entraves techniques" présidé par M. Bouladoux.



COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
EUROPEENNE

---

COMMUNAUTE EUROPEENNE  
DE L'ENERGIE ATOMIQUE

---

LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

B I O G R A P H I E S

de

M. J.D. KUIPERS

président du Comité économique et social

et de

MM. A. ASCHOFF et M. BOULADOUX,

vice-présidents du Comité économique et social

---

Annexe 1

au Bulletin d'information du Comité économique et social n° 2-3/70

3, Bd de l'Empereur - 1000 Bruxelles



M. J.D. Kuipers est né le 9 juillet 1918.

M. J.D. Kuipers a fréquenté l'université de Cambridge où il a obtenu le diplôme de Master of Arts, ensuite il a obtenu le diplôme de Master of Sciences (Economics) à la "London School of Economics". Il est également docteur en sciences économiques de l'université d'Amsterdam.

J.D. Kuipers fut dirigeant de sociétés industrielles de 1945 à 1965, notamment de la Société royale de Betuwe à Tiel (Pays-Bas).

Actuellement M. J.D. Kuipers assume les fonctions de vice-président de la Fédération des entreprises néerlandaises (VNO) et de président du Conseil des présidents de la Fédération des employeurs pour les affaires étrangères. Il est également membre du Conseil des présidents de l'Union des industries de la Communauté européenne UNICE et membre du Bureau du BIAO (OCDE).

J.D. Kuipers est membre du Comité économique et social depuis 1962 et membre du bureau depuis 1964.

Il vient d'être élu président du Comité économique et social et son mandat de président prendra fin au mois de septembre 1972 à la fin de la première période biennale du quatrième exercice quadriennal du Comité économique et social.

x  
x x

Albrecht Aschoff est né le 11 avril 1899 à Berlin.

Après des études de droit et 4 ans de stage, il obtient son titre de docteur en droit et exerce sa profession d'avocat à Berlin.

Par la suite, le docteur Aschoff exerce son métier d'avocat à Essen ainsi que celui d'administrateur de sociétés.

Membre de nombreuses organisations politiques et économiques nationales et internationales, il devient conseiller municipal de la ville de Essen en 1960. Il a été également secrétaire général de la section allemande à la Commission internationale des juristes à Genève, de 1957 à 1965.

En 1961, M. Aschoff, membre du Parti libéral où il a occupé d'importantes fonctions dans les postes de direction, est élu au Bundestag où il assume la présidence de la Commission économique. M. Aschoff a également siégé au Parlement européen.

Albrecht Aschoff est membre du Comité économique et social depuis le 17 mai 1966.

Il vient d'être élu vice-président du Comité économique et social en qualité de représentant du groupe des intérêts divers.

Son mandat de vice-président prendra fin au mois de septembre 1972, à la fin de la première période biennale du quatrième exercice quadriennal du Comité économique et social.

x  
x x

Maurice Bouladoux est né le 16 juillet 1907 à Parthenay, en France.

Maurice Bouladoux fut président des Confédérations française et internationale des syndicats chrétiens et il fut membre du Conseil d'administration du Bureau international du travail et délégué des travailleurs français à de nombreuses conférences internationales du travail de l'OIT.

M. Bouladoux est officier de la Légion d'honneur et commandeur de l'Ordre national du Mérite.

Actuellement Maurice Bouladoux assume les fonctions de président de la Confédération mondiale du travail (CMT) et de président honoraire de la Confédération française démocratique du travail (CFDT). Il est également administrateur de la Banque française pour le commerce extérieur.

M. Bouladoux est membre du Comité économique et social depuis sa création en 1958. Il a déjà fait partie du bureau du Comité au cours de la première biennale du troisième exercice quadriennal. Il a exercé jusqu'à ce jour les fonctions de vice-président du groupe des travailleurs du Comité économique et social.

C'est à ce titre qu'il vient d'être élu à la vice-présidence du Comité économique et social.

Son mandat de vice-président prendra fin au mois de septembre 1972, à la fin de la première période biennale du quatrième exercice quadriennal du Comité économique et social.

x  
x x

